

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 octobre 2022

### Délibération n°2022-23 portant approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 7 juillet 2022

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

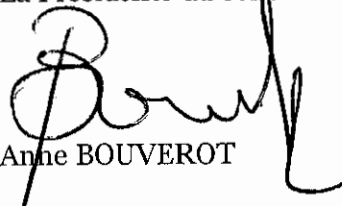
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 7 juillet 2022.

#### **Nombre de membres votants : 22**

Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention : 0

Fait à Paris, le 20 octobre 2022

La Présidente du conseil d'administration



Anne BOUVEROT

Annexe : procès-verbal du conseil d'administration du 7 juillet 2022 (*partie 1 et 2*), version approuvée en séance.

# Réunion du conseil d'administration

**7 JUILLET 2022**

## Projet de procès-verbal

**Président du conseil d'administration : François HARTOG**

**Membres élus du conseil d'administration :**

<b>Collège 1</b> <i>Professeurs des universités et personnels assimilés</i>		<b>Collège 2</b> <i>Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés</i>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
N. SPASSKY	Procuration à M. CRÉPON	C. AIMÉ	Présente
J.-L. HALPÉRIN	Présent	N. CHÉRON	Présent
M. CRÉPON	Présent	F. FLECK	Présente

<b>Collège 3</b> <i>Normaliens élèves</i>		<b>Collège 4</b> <i>Normaliens étudiants et étudiants mastériens</i>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
C. HEINRICH	Présente	A. DUDAY	Présente
W. JOUINI	Présent		
G. PRÉVERAUD DE VAUMAS			

<b>Collège 5 Doctorants</b>		<b>Collège 6 Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé</b>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
L. FITOUCHI		C. BARLERIN	Présente
		S. ÉMERY	Présent

**Membres nommés du conseil d'administration :**

<b>Membres nommés du conseil d'administration</b>			
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
B. CASSIN	Procuration à M. CRÉPON	J.-Y. MÉRINDOL	Présent
C. FLORENTZ	Procuration à F. HARTOG	J.-F. PINTON	Procuration à J. KHALFA
J. KHALFA	Présent	L. ENGEL	Procuration à J.-Y. MÉRINDOL
M. LAIGNEAU	Connectée	M. PITTET	Présente
F. HARTOG	Présent	S. RETAILLEAU	
J.-M. GUÉHENNO		X. LAZARUS	Présent
S. ISRAËL	Procuration à F. HARTOG		

<i>Membres avec voix consultative du conseil d'administration</i>	<b>Présent/Absent</b>
F. WORMS	Présent
A. CHRISTOPHE	Présente
V. THEIS	Présente
M. FADEL	Présente
S. POULAIN	Présent
A. FUCHS	Présent

<i>Membres invités du conseil d'administration</i>	<b>Présent/Absent</b>
E. BASSET	Présent
L. BEAUCHET	Présent
R. CARUANA	Présent
C. POLICAR	Présente
E. SORDET	Présente
D. TARAVELLA	Présent

Assistaient également à la séance : A. COLOBERT (ancien membre élu), J.-M. BERROIR, M. ANDROUIN et D. COLAS.

## **ORDRE DU JOUR**

Introduction du directeur.....	5
I. Procès-verbal du conseil d'administration du 11 mars 2022 .....	7
II. Points financiers .....	8
1. Budget rectificatif n° 2 exercice 2022 (vote) .....	8
2. Lettre d'orientation budgétaire 2023 (vote) .....	11
3. Dispense de remboursement des sommes dues au titre du non-respect de l'engagement décennal (vote).....	14
III. Points ressources humaines .....	15
1. RIPEC enseignants-chercheurs : liste des fonctions et responsabilités de la composante (C 2) et cadrage budgétaire de la prime individuelle (C 3) (votes).....	15
2. Réexamen triennal de l'IFSE des personnels BIATSS (vote).....	17
3. Rapport social unique, bilan social enrichi 2021 (vote).....	18
4. Actualisation de la liste des logements de fonction par nécessité de service (vote) .....	21
IV. Bilan annuel DimENSion durable, agir et penser pour demain .....	21
V. Présentation d'une structure de l'ENS-PSL : département de physique .....	23
VI. Charte et plan d'action contre les violences sexistes et sexuelles .....	29
VII. Nomination de la nouvelle référente égalité .....	35
VIII. Projet d'organisation de la direction des études et de la vie étudiante.....	36
IX. Actualités de l'université PSL.....	38
X. Accord de protocole transactionnel (vote).....	39
XI. Tarification de la mise à disposition de la salle blanche et de ses équipements du département de physique de l'ENS (vote).....	41
XII. Questions diverses .....	42
1. Restauration à la cafétéria Jourdan .....	42
2. Bibliothèques .....	43
3. Nuit de l'École normale supérieure – Festival des sciences et des lettres .....	44
4. Transitions au sein des instances.....	44

*La séance est ouverte à 9 heures 04.*

**François HARTOG** met en avant le caractère particulier de ce conseil ordinaire estival, le premier de la nouvelle direction de l'École. Pour cette raison, l'ordre du jour a été modifié, la séance commençant par une introduction du directeur, qui présentera les grandes lignes de son projet. Auparavant, François HARTOG donne lecture de la liste des procurations enregistrées :

- Barbara CASSIN à Marc CRÉPON ;
- Laurence ENGEL à Jean-Yves MÉRINDOL ;
- Catherine FLORENTZ à François HARTOG puis à Jean-Yves MÉRINDOL ;
- Marianne LAIGNEAU à Marie PITTET en fin de séance ;
- Jean-François PINTON à Jean KHALFA ;
- Stéphane ISRAËL à François HARTOG puis à Marie PITTET ;
- Nathalie SPASSKY à Marc CRÉPON.

## Introduction du directeur

**Frédéric WORMS** remercie François HARTOG de lui accorder ce moment, avant l'examen de l'ordre du jour. Il le remercie également d'incarner depuis si longtemps et de manière si forte ce conseil d'administration, qui lui-même incarne l'École normale supérieure dans PSL, en tant qu'institution. L'ENS est d'abord une institution, où chacun et chacune joue un rôle. Frédéric WORMS mesure pleinement celui qui lui est confié depuis trois mois. Il représente pour la première fois devant le conseil, avec toute l'équipe, la direction de l'École, avec toute la responsabilité, qu'ils assument pleinement, de respecter et de défendre l'École normale supérieure comme institution dans la société, de la transformer et la renforcer pour accomplir ses missions et relever les défis qui l'attendent.

Frédéric WORMS ne s'étendra pas sur l'ensemble des sujets, qui apparaîtront à travers l'ordre du jour, s'agissant notamment des défis scientifiques, sociaux et institutionnels. L'ENS est une institution qui a d'abord des missions précises, et tous travaillent à leur service. La première est celle de la recherche dans tous les domaines et disciplines des sciences et des lettres, au sein de l'université Paris Sciences et Lettres, et de la formation par la recherche au service de la société. L'École travaille d'abord pour les étudiantes et les étudiants, les normaliennes et les normaliens, ainsi que tous ceux qui sont inscrits dans des formations qu'elle opère. Elle œuvre également pour les chercheuses et les chercheurs, les enseignantes et les enseignants, de même que pour toute sa communauté, face aux défis contemporains. Elle a besoin de toutes les disciplines pour affronter des problèmes communs à l'ensemble de ces dernières.

Telle est la principale mission que se donne l'École et Frédéric WORMS remercie François HARTOG, qui insiste depuis le début pour que chaque séance voie la présentation de recherches d'un laboratoire, d'une structure de recherche ou de formation, d'un département, pour bien rappeler, outre les dimensions internes de l'École comme institution, ses missions fondamentales, que toute l'équipe de direction ne perd jamais de vue et qu'elle se donne pour tâche de servir et de renforcer.

L'ENS est aussi une institution avec ses instances, ses cadres et ses règles. Le sens premier du mot institution est un ensemble de règles pour permettre la coexistence de différents métiers, fonctions et personnes dans un même espace et pour éviter les conflits. L'École est ainsi une institution dans la société et ouverte sur celle-ci, en amont et en aval. Seront évoqués à cet égard l'ouverture sociale, les débouchés, les carrières. Mais elle est aussi une société, avec ses acteurs, avec lesquels elle travaille, qui comprend des étudiants, des chercheurs et des enseignants mais aussi des services.

Depuis trois mois, l'équipe de direction a lancé une visite de chaque service de l'École pour comprendre les conditions de travail de chacune et de chacun dans cette institution. Chacun et chacune a sa place et son importance. L'un des enjeux contemporains est lié à la prise de conscience par l'École de son épaisseur et de son rôle comme institution de recherche et de formation par la recherche et comme société avec toutes ses dimensions.

Dans cette prise de conscience d'elle-même comme institution, une dimension centrale est occupée par l'appartenance et le rôle de l'École au cœur de l'université PSL, qui lui permettent d'être pleinement une grande école universitaire au sein d'une université de recherche. À cet égard, Frédéric WORMS salue Alain FUCHS, président de cette dernière, qui assiste à ce conseil comme à ceux de tous les établissements composantes de PSL.

Cette dimension institutionnelle, qui se renforce à travers PSL, est soutenue par d'autres dimensions. Frédéric WORMS salue aussi, pour le pôle Alumni, Marianne LAIGNEAU, présidente de l'a-Ulm, qui est également, avec tout un ensemble de partenaires, au cœur du développement actuel de l'École comme institution dans la société. Cette dimension d'institution est représentée avant tout par ce conseil, au sein duquel seront présentés tous les projets non seulement de recherche et de formation mais aussi de structuration, de financement et de moyens au service de l'École.

Myriam FADEL, qui présentera avec Rénauld CARUANA la lettre d'orientation budgétaire, montrera comment le renforcement de ces moyens se bâtira dans le temps, avec des perspectives temporelles, chères au Président, pour échapper à la simple urgence du présent par la construction de l'avenir dans la science. Des plans à cinq ans seront présentés, concernant notamment les stratégies informatique ou immobilière, et une vision structurant les perspectives dans le temps. Ce conseil d'administration verra successivement la présentation de différents projets, dans le cadre de PSL et avec divers partenaires.

Frédéric WORMS remercie tous les membres élus et nommés de ce conseil, qui sont des acteurs clés. Cette instance incarne l'École institutionnellement et il est reconnaissant à tous de discuter avec la direction de ces projets et perspectives, non seulement scientifiques et pédagogiques mais aussi sociétaux et institutionnels.

Enfin, une institution est composée de personnes, qui ont des fonctions, mènent des actions et ont leur singularité, leurs points de vue et perspectives, dont se nourrit la diversité de l'École et dont tous sont collectivement responsables et redevables. Ces relations avec les uns et les autres constituent l'École et Frédéric WORMS salue et remercie particulièrement quelques-unes et quelques-uns d'entre eux pour terminer ce très bref propos d'introduction à l'avenir, en quelque sorte, et de gratitude.

Frédéric WORMS remercie en premier lieu celles et ceux qui ont accepté de continuer ou de rejoindre l'équipe de direction de l'École :

- Anne CHRISTOPHE, directrice adjointe sciences ;
- Myriam FADEL, directrice générale des services ;

- Valérie THEIS, directrice adjointe lettres et sciences sociales, qui était auparavant directrice du département d'histoire ;
- Emmanuel BASSET, auparavant directeur de la recherche et de la formation graduée à PSL, qui a accepté d'être délégué à la stratégie et au développement et suit tous les sujets transversaux ;
- Stéphanie TROUFFLARD, qui a accepté d'être cheffe de cabinet, tout en gardant sa mission de lien avec la fondation de l'ENS.

Frédéric WORMS voudrait remercier nombre de personnes, qui apparaîtront toutes au fur et à mesure de la présentation du travail mené au sein de l'École. Chaque dossier représente un travail considérable de la part des services et des enjeux majeurs pour les départements, les laboratoires, de même que pour les étudiants et leur rôle dans la société.

Frédéric WORMS voudrait terminer ce bref propos par un mot de gratitude à l'égard de Marc MÉZARD, qui a dirigé l'École, lui a donné dix ans de sa vie personnelle, intellectuelle et professionnelle et dont il a admiré à chaque instant la direction. Il disait souvent que la direction consistait à donner des directions, à orienter dans un monde qui est désorienté. Il se souvient d'un mot de François HARTOG sur le fait que le signe qu'il se passait quelque chose était que les historiens eux-mêmes n'y comprennent plus rien.

La désorientation du monde continue et Marc MÉZARD, dans une période déjà désorientée, a maintenu des caps très clairs au sein de PSL. Le but de Frédéric WORMS sera aussi, dans ce contexte qu'il n'oublie pas, de maintenir des directions claires pour la recherche et la formation, pour la place de l'École dans la société, ce qui n'est secondaire ni pour l'une ni pour l'autre. Ainsi, le conseil scientifique du 1<sup>er</sup> juillet notait que le désordre du monde apparaissait dans l'ordre du jour de l'instance, avec des sujets comme l'Ukraine. La direction de l'École assume donc cette responsabilité, que Frédéric WORMS mesure. Il exprime à cet égard sa gratitude d'être en situation, avec ce que cela représente en termes d'obligations, de porter tous ces projets avec les membres du conseil d'administration dans les cinq années qui viennent.

Frédéric WORMS insiste encore une fois sur cette dimension institutionnelle, car chacun y est présent non seulement en tant qu'individu mais collectivement. Aussi, il renouvelle ses remerciements à François HARTOG et tous les membres du conseil d'administration.

**François HARTOG** remercie Frédéric WORMS pour cette introduction et propose d'entamer l'ordre du jour ordinaire.

## I. Procès-verbal du conseil d'administration du 11 mars 2022

**François HARTOG** s'enquiert d'éventuelles remarques.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 11 mars 2022.**

**Nombre de votants : 21**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**



## II. Points financiers

### 1. Budget rectificatif n° 2 exercice 2022 (vote)

**Réналd CARUANA** propose une présentation classique de ce budget rectificatif n° 2, avec quelques propos liminaires, suivis de points sur les emplois, les recettes, les dépenses en termes d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement, et les grands équilibres.

Tout d'abord, les échanges avec le rectorat ont conduit à deux modifications mineures de la note de l'ordonnateur. En premier lieu, il avait été indiqué que l'augmentation des dépenses des contrats doctoraux n'était pas financée par le ministère. Or, s'agissant de dépenses financées soit par d'autres ENS, soit par PSL, aucun financement n'était attendu du ministère sur ce sujet.

Par ailleurs, une incohérence est apparue entre les tableaux 9 et 10, concernant les recettes liées aux contrats de recherche. Le tableau 9, soumis au vote du conseil d'administration, est exact. En revanche, le tableau 10, qui précise la programmation et les prévisions de recettes des contrats de recherche, fait apparaître un écart de 27 000 € sur un total de 5,4 M€. Le rectorat a relevé ces incohérences jugées mineures et Réналd CARUANA s'engage à les rectifier dans les documents finaux, qui seront transmis aux administrateurs.

#### a. Emplois

Aucune modification n'est apportée au plafond d'emplois de l'État, inscrit au budget initial et rectificatif, à savoir 1 386 ETPT. Le plafond sur ressources propres est en augmentation de 65 ETPT, liée à la hausse de 1,7 M€ des dépenses sur les contrats de recherche. Il est ainsi fixé à 434 ETPT, soit un plafond d'établissement à 1 820 ETPT.

#### b. Recettes

La prévision de recettes s'établit à un peu moins de 133 M€, soit une hausse de 3,3 M€, dont 2,1 M€ sur les recettes globalisées et 1,2 M€ sur les recettes fléchées en lien avec les contrats de recherche, le CPER restant stable.

L'augmentation des recettes globalisées est ventilée comme suit :

- Subvention pour charges de service public (SCSP) : + 848 000 €

L'anticipation de la hausse du point d'indice, estimée à 3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022, représente 1,1 M€ en recettes et en dépenses et divers ajustements à la baisse, détaillés dans la note, sont opérés.

- Autres financements publics : +728 000 €

Ce montant intègre une augmentation du préciput, à hauteur de 463 000 €, ainsi que quelques hausses liées notamment au financement des autres ENS au titre des CDSN ;

- Recettes propres : +543 000 €

Cette hausse résulte principalement du mécénat (+ 305 000 €), des frais de gestion en raison de l'augmentation des recettes fléchées liées aux contrats de recherche (+ 209 000 €) et d'une diminution des recettes de restauration (- 150 000 €), une baisse d'activité étant anticipée au regard des six premiers mois d'exécution.

### c. Dépenses

La prévision de dépenses s'établit à 152 M€ en AE, en hausse de 11,1 M€. Près de 7 M€ portent sur l'investissement pour les contrats de recherche, dont la moitié concerne, d'une part, l'EQUIPEX+ IMF NMR, avec un affermissement de ses tranches conditionnelles, et d'autre part, l'opération ERC Starting Grant. Les crédits globalisés enregistrent une hausse de 3,4 M€, dont deux tiers pour les dépenses de personnel. Enfin, une augmentation de 0,8 M€ est prévue pour les CDSN.

À ce sujet, Rénaud CARUANA rappelle que suite à la hausse des contrats doctoraux décidée en 2021, l'établissement ne disposait pas d'informations du ministère quant à leur niveau de financement. Les conventions 2021 ont donc été établies selon l'ancienne tarification. Or l'École a été informée il y a quelques semaines du montant pris en charge par le ministère et pourra donc le répercuter sur les 350 CDSN.

En CP (crédits de paiement), les dépenses prévisionnelles atteignent près de 145 M€, en hausse de 5,1 M€. Celle-ci s'explique notamment par les contrats de recherche (+3 M€), les crédits globalisés (+ 2,3 M€) et une diminution du CPER due à un report de livraison.

S'agissant des crédits de personnel, une hausse de 3,8 M€ est observée :

- + 2,1 M€ sur les crédits globalisés, dont + 1,1 M€ découlant de l'augmentation du point d'indice, + 660 000 € pour les mesures bas salaires, celles-ci n'étant pas financées par l'État, et + 258 000 € de revalorisation des rémunérations des contrats doctoraux, financés soit par les autres ENS, soit par PSL ;
- + 1,7 M€ pour les contrats de recherche.

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles s'accroissent de 3,5 M€ pour s'établir à un peu moins de 39 M€. Cette hausse concerne les contrats de recherche pour 1,7 M€ et les crédits globalisés hors CDSN à hauteur de 1,8 M€, dont :

- 807 000 € au titre des surcoûts liés notamment à la crise internationale :
  - la hausse du coût des fluides a été estimée à 690 000 € au vu des données fournies par la direction des achats de l'Etat, qui prévoit une augmentation de 52 % des frais d'électricité pendant cet exercice ;
  - l'augmentation des denrées alimentaires est estimée à 10 %, soit 77 000 € ;
  - l'impact sur 6 mois du nouveau marché des déchets atteint 40 000 € ;
- divers ajustements : remboursement de mises à disposition de personnels, location de chambres, allocation Pôle emploi, mécénat, etc.

Concernant les dépenses d'investissement, l'enveloppe atteint près de 15 M€ en CP, soit une réduction de 2,1 M€. Celle-ci porte principalement sur les crédits globalisés destinés à financer les opérations pluriannuelles, s'agissant notamment de la Cour Pasteur, de l'amphi Gallois et de la sécurisation du local serveur, dans l'attente de la livraison du data center.

En termes de grands équilibres GBCP, le solde budgétaire déficitaire passe à 12,2 M€, contre 10 M€ en BR1. Toutefois, le niveau d'investissement restant supérieur, à 15 M€, la situation est satisfaisante, d'autant que la trésorerie à fin 2022, après prélèvement sur fonds de roulement, atteint 33 M€, soit 92 jours de charges de fonctionnement, le seuil de référence du ministère équivalant à 30 jours. Quant à la trésorerie fléchée, après prélèvement sur fonds de roulement, elle s'élève à 16 M€.

Concernant les grands équilibres patrimoniaux, le budget présente un déficit comptable de 1,6 M€. Il s'explique par deux facteurs exogènes :

- le coût des mesures bas salaires pour les élèves normaliens, à hauteur de 862 000 €, non financées par l'État ;
- les surcoûts des fluides (690 000 €), des denrées alimentaires (77 000 €), et des déchets (40 000 €).

Il est à noter que ces coûts sont financés par le fonds de roulement.

S'agissant des emplois et ressources d'investissement, ils passent respectivement de 17 M€ au BR1 à 14,9 M€ et de 12 M€ à 9,4 M€. Le prélèvement sur le fonds de roulement atteint ainsi -5,4 M€, contre -5 M€ au budget initial.

Rénald CARUANA rappelle que le déficit comptable doit être approuvé par le rectorat. Celui-ci l'a constaté, a apprécié la qualité des documents et indiqué que l'École est en bonne santé financière.

**Jean-Louis HALPÉRIN** relève que la hausse du point d'indice, attendue par les fonctionnaires, serait partiellement compensée par une perte de recettes suite à la subvention des mesures bas salaires, avec une baisse de 240 000 € réapparaissant à propos des élèves fonctionnaires. Il souhaite savoir si ces derniers sont les seuls concernés.

**Rénald CARUANA** précise que les mesures « bas salaire » concernent tous les fonctionnaires et déterminent un point d'indice minimal pour l'ensemble des agents de la fonction publique. Pour l'École, la majorité du coût concerne les élèves, qui ont l'indice le plus faible.

**Laurent BEAUCHET** ajoute que les mesures bas salaires correspondent à l'augmentation du SMIC. Trois mesures successives ont été mises en œuvre, concernant essentiellement les normaliens. Les indices minimum ont augmenté et l'École a nécessairement payé davantage pour ces derniers mais aussi pour des agents de catégorie C. Ces hausses successives ne sont pas compensées par le ministère, à la différence de celle du point d'indice, s'agissant d'une mesure concernant tous les fonctionnaires.

**Jean-Yves MÉRINDOL** estime, concernant la hausse du SMIC des normaliens, qu'il s'agit d'une défaillance du ministère, qui n'a rien prévu et s'est retrouvé démuné en comprenant qu'il devait y procéder. Il espère qu'une discussion pourra s'ouvrir à ce sujet car c'est anormal. C'est une conséquence du fait relevé lors du conseil précédent : la rémunération des fonctionnaires stagiaires ne prenait pas en compte cette mesure, ce qui était tout de même embarrassant, d'autant qu'il n'est pas exclu que le SMIC continue sa progression dans les années qui viennent. Cette question se pose donc automatiquement, dès lors que les normaliens sont rémunérés exactement au SMIC.

Par ailleurs, Jean-Yves MÉRINDOL suppose que l'augmentation annoncée de 3,5 % pour les fonctionnaires, que le conseil des ministres devrait valider prochainement, avant le vote au Parlement, sera compensée. Il souhaite savoir si l'École appliquera cette progression aux agents non fonctionnaires et juge peu probable que le ministère la prenne en charge.

Enfin, Jean-Yves MÉRINDOL émet une remarque plus générale sur la santé financière assez raisonnable de l'établissement, même avec un prélèvement de 5,4 M€ sur le fonds de roulement. Cependant, ce renouvellement année après année d'un PFR de l'ordre de 5 M€ aboutira à une impasse dans trois ou quatre ans.

**Frédéric WORMS** précise, s'agissant de la prise de conscience tardive du ministère quant au fait que les écoles normales étaient directement concernées par les hausses sur les bas salaires, que l'École a porté ce sujet immédiatement auprès de la DGESIP et du rectorat, en se concertant avec

les trois autres ENS. La prise de conscience est à présent très nette mais les dépenses correspondantes ne sont toujours pas compensées. L'École en est très inquiète et assume de les faire apparaître comme un déficit, précisément pour souligner cette dimension. En outre, il sera question dans la lettre d'orientation budgétaire d'un autre déficit assumé, pour l'avenir, sur lequel le rectorat donne autorisation, orale pour l'instant. Non seulement l'École en est consciente mais elle porte le sujet auprès du ministère, qui ne l'avait pas intégré immédiatement.

**Laurent BEAUCHET** explique que l'évolution de la rémunération indiciaire des contractuels est automatique pour les agents des établissements d'enseignement supérieur, y compris ceux rémunérés sur ressources propres. Pour ce qui concerne la rémunération forfaitaire, le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques invite l'établissement à la réévaluer. Telles sont les consignes pour l'instant et il faudra en mesurer les coûts. En effet, Laurent BEAUCHET pense possible qu'aucune compensation n'intervienne.

**Marie PITTET** exprime sa surprise de voir indiquer dans la note de présentation que ce budget est le dernier de l'année 2022. Il semble en effet un peu dangereux de partir sur cette base. Il est certes long et compliqué d'élaborer des documents budgétaires en prévision du conseil d'administration dans la deuxième moitié de l'année mais l'ENS sera probablement amenée à établir un budget rectificatif. L'intérêt est d'ajuster un certain nombre d'éléments et d'intégrer directement les montants correspondants dans le budget initial de l'année suivante. Sinon, il faut attendre le budget rectificatif de mars. Marie PITTET a tendance à penser que ce peut être une politique, dont il faudra vérifier si elle fonctionne cette année, et elle le souhaite. Cependant, elle craint qu'un certain nombre d'ajustements ne soit nécessaire dans le courant du deuxième semestre.

**Frédéric WORMS** explique que la principale raison d'être du BR3 2021 tenait à la prise en compte des évolutions des engagements sur les contrats de recherche. Or le diagnostic a montré que cela compliquait la gestion, notamment pour les porteurs de projets. Il convient ainsi de l'anticiper dès maintenant, de manière suffisante et souple, l'élaboration du budget représentant effectivement un important travail. Des ajustements pourraient certes émaner du politique et motiver un budget rectificatif n° 3 en cas de grandes évolutions mais a priori, l'intégration interviendrait plutôt dans le budget initial 2023.

**Myriam FADEL** confirme que l'élaboration d'un BR est assez lourde, notamment au vu de la taille des équipes. Cette année, l'École franchira trois passages importants, en premier lieu la mise en œuvre de SIFAC au 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui mobilisera considérablement les équipes du service financier et comptable. Par ailleurs, il est à noter que les taux d'exécution des dépenses sont toujours excellents, sauf pour les contrats de recherche pluriannuels, difficiles à suivre. L'expérience montre que de nombreux crédits sont ouverts en juillet et il est nécessaire d'en améliorer le suivi. C'est vraiment l'enjeu de tous les établissements de recherche que d'assurer une exécution au plus près de ces dépenses de recherche, par définition difficilement prévisibles.

En l'absence d'autres questions, **François HARTOG** propose de procéder au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires et les prévisions comptables du budget rectificatif n° 2 de l'exercice 2022**

**Nombre de votants : 21**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## **2. Lettre d'orientation budgétaire 2023 (vote)**

**Frédéric WORMS** note que l'essentiel du contenu de la lettre d'orientation budgétaire 2023 a déjà été évoqué. Il remercie les équipes pour le travail impressionnant accompli. L'un des points importants à noter porte sur les déficits conjoncturels et néanmoins lourds qui vont peser sur le budget de l'École, et dont il espère la compensation. La lettre d'orientation budgétaire contient aussi

des éléments stratégiques, qui commencent à être mis en œuvre, concernant l'investissement en matière d'immobilier et d'informatique. De ce point de vue, l'École dispose d'une forte marge de manœuvre grâce au fonds de roulement important, même après prélèvement.

Frédéric WORMS rappelle que ce fonds de roulement ne peut être utilisé que pour l'investissement qui lui-même ne peut être réalisé sans personnels. Aussi, un déficit assumé et exceptionnel sur l'enveloppe de personnel du budget à venir a été demandé et autorisé, oralement pour l'instant, par le rectorat.

Concernant les emplois, l'École se propose d'aller au maximum de ses possibilités. Pour les enseignants-chercheurs, la marge de manœuvre est très étroite sur la masse salariale, en raison du très faible nombre de départs à la retraite. Toutefois, quelques promotions de maîtres de conférences à des postes de professeurs dans d'autres établissements permettent d'envisager des entrées, à prendre en compte dans les arbitrages de la campagne de moyens. Là aussi, l'établissement ira au plus loin de ses possibilités, en tenant compte des contraintes, pour l'ouverture de concours et les titularisations.

**Myriam FADEL** souligne que la politique d'investissement sur les ressources informatiques de gestion ou scientifiques, avec des équipements sécurisés, tels que le projet de data center, représente l'un des enjeux de l'École. Il lui faut impérativement disposer d'un schéma pluriannuel d'investissements sur le sujet. Il convient de l'élaborer avec méthode et la deuxième partie de l'année sera consacrée à l'établissement d'une cartographie claire. L'École dispose d'une succession d'applications qui ne sont pas interconnectées, ce qui représente une importante perte de temps pour les services, avec notamment des doubles saisies qui génèrent des erreurs. Aussi, il est absolument nécessaire de se doter d'une urbanisation des applications.

Concernant la partie immobilière, il faut impérativement établir une cartographie très précise des bâtiments, s'agissant notamment de l'hébergement étudiant, pour lequel il est indispensable d'envisager une politique au moins sur cinq ans. Elle fera aussi l'objet d'une réflexion lors de la seconde partie de l'année et sera inscrite dans le schéma pluriannuel d'investissement immobilier, celui en cours arrivant à échéance en 2023.

**Rénald CARUANA** ajoute que la LOB présente l'occasion de tracer les premières esquisses budgétaires pour 2023. S'agissant des recettes, la prévision s'élève à 136 M€, en augmentation d'un peu plus de 6 M€ par rapport au budget initial 2022. Elle prend en compte la hausse de 3,4 M€ de la SCSP correspondant à la revalorisation du point d'indice, la revalorisation des mesures bas salaires et l'augmentation de 600 000 € des contrats doctoraux.

L'établissement attend également 2,1 M€ supplémentaires pour le CPER, en fonction de l'avancée des travaux et des paiements, les appels de fonds étant prévus en fonction des dépenses réalisées. Il est aussi envisagé une augmentation dynamique du mécénat, à hauteur de 300 000 €. Enfin, une prévision, prudente à ce stade, est établie à 300 000 € pour les autres recettes et contrats.

Pour ce qui concerne les dépenses, la prévision atteint 160 M€, un niveau historique atteint grâce aux 20 M€ de CPER annoncés dans la LOB 2022 et reportés. Par ailleurs, la masse salariale augmente de 3,5 M€, dont 3,1 M€ liés à des éléments exogènes imposés, portant sur la valeur du point d'indice et les mesures bas salaires.

La problématique des CDSN est également anticipée, avec une hausse de 2,5 M€, en raison du rattrapage des retards de signatures en 2021 et 2022. Une diminution des contrats de recherche interviendra mais elle sera saisonnière, car nombre d'investissements ont été réalisés cette année et ils seront moins nombreux l'an prochain.

Ainsi, 143 M€ sont prévus en CP, avec des écarts par rapport à l'exercice précédent dus aux surcoûts, qui s'élèveront à 1,1 M€ et concerneront les fluides, les licences informatiques, les

denrées alimentaires ou les déchets. Le déficit atteindra 7,6 M€, dont 4 M€ sur le globalisé et 3,2 M€ pour les projets immobiliers.

Ce budget est soutenable, sous deux conditions :

- une enveloppe de dépenses d'investissement d'au moins 6 M€ : un montant moindre ne permettrait pas d'arbitrer le même niveau de crédits qu'en 2022, en raison des surcoûts liés à la masse salariale et à la situation internationale ;
- un niveau de CP inférieur à celui des AE, pour préserver des marges de manœuvre.

**Nicolas CHÉRON** relève qu'il est fait largement mention du bâtiment Qbio. Or des collègues du département de biologie indiquent qu'il sera intégré à ParisSanté Campus et qu'aucune construction nouvelle n'est entreprise. Aussi, il souhaite savoir ce qu'il en est.

Par ailleurs, Nicolas CHÉRON demande si la liste de projets immobiliers figurant dans le dernier tableau de la LOB est actée ou s'il s'agit d'opérations en réflexion. En effet, certains choix semblent étonnants.

**Frédéric WORMS** explique que des projets, et des devis, avaient été élaborés pour le bâtiment Qbio. Il devait même bénéficier du financement important d'un mécène, à travers la fondation. Cependant, dans le contexte de l'IBENS, avec des travaux perturbant les équipes, et dans la perspective du Val-de-Grâce, préfiguré dans le bâtiment d'Issy-les-Moulineaux, ce projet a été abandonné, et ce à la demande des communautés.

**Anne CHRISTOPHE** ajoute que ce projet a été abandonné depuis un moment. Les travaux auraient trop perturbé la recherche en biologie. Qbio s'installe donc dès maintenant dans un bâtiment au Sud du 15<sup>e</sup> arrondissement, qui accueille le lieu préfigurateur de ParisSanté Campus. L'École y envoie environ 45 personnes, avant l'installation au Val-de-Grâce.

**Myriam FADEL** précise que cette annexe de la LOB recense les projets immobiliers proposés. Certains sont réalisés, car dépendants de financements CPER, et d'autres ont été abandonnés. Désormais, l'École doit revoir le plan d'investissements afin d'identifier les projets qu'elle souhaite poursuivre, arrêter ou transformer. Il conviendra d'établir une cartographie la plus exhaustive possible et de définir une stratégie avec des critères de sélection précis, qui pourront être réinterrogés. Ce tableau à la Prévert illustre parfaitement le travail qu'il faudra mener car il contient des opérations vraiment très diverses.

Suite à une question posée par Wessim JOUINI, **Frédéric WORMS** précise que, si certains établissements regroupés dans PSL y réfléchissent peut-être, l'ENS n'est pas concernée par une hausse éventuelle des droits de scolarité progressifs et plafonnés.

**Frédérique FLECK** demande si dans le cadre du volet relatif à l'ouverture sociale, des financements sont prévus pour l'action en faveur du PEI, qui rencontre beaucoup de difficultés. Elle est importante pour l'École mais menée de façon bénévole et sans grands moyens, sans même la mise à disposition d'une salle.

**Frédéric WORMS** assure qu'un bilan sera dressé prochainement sur ce sujet. Cette opération repose largement sur le bénévolat et il conviendra d'évoquer avec l'association, mais aussi le département ECLA qui gère les cours de français langue étrangère, l'intégration, grâce à PSL, de diplômés passerelles institués à Dauphine. Cette demande avait été formulée par le PEI il y a quelque temps et avait été écartée pour conserver la préparation à des diplômés de français non inscrits dans une offre de formation de l'établissement, ce qui impliquerait une comptabilité très différente. Or Dauphine, qui a créé un deuxième diplôme passerelle de français langue étrangère pour l'accueil des étudiants réfugiés d'Ukraine, est prête à ouvrir la possibilité d'inscrire les étudiants

invités dans de vrais cursus universitaires. PSL soutiendrait une mutualisation des coûts en personnel pour gérer cette extension. Le sujet est en cours de discussion.

**Myriam FADEL** précise que Mme LAIGNEAU signale que l'a-Ulm a accordé un soutien financier au PEI en 2022.

**Nicolas CHÉRON** trouve qu'il est peu fait mention de l'égalité hommes-femmes dans la LOB alors qu'il s'agit d'une priorité stratégique. **Frédéric WORMS** répond que la direction se propose d'évoquer cette question en marge de la présentation de la charte sur les violences sexistes et sexuelles. A cet égard, il précise que la référente égalité, Françoise BENHAMOU, sera remplacée par Charlotte JACQUEMOT, qui dirige le département d'études cognitives et fait partie de la cellule d'écoute et de veille de PSL. Il les remercie pour leur travail et reconnaît que ces aspects auraient dû être davantage mentionnés dans la LOB. Toutefois, ils sont traités intensément à l'École.

**Myriam FADEL** fait valoir que des données très importantes et intéressantes sur l'égalité hommes-femmes figurent dans le rapport social unique et il faudrait les consolider. Un bilan pourrait être inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil d'administration.

**François HARTOG** propose de procéder au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la lettre d'orientation budgétaire 2023 présentée.**

**Nombre de votants : 21**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

### **3. Dispense de remboursement des sommes dues au titre du non-respect de l'engagement décennal (vote)**

**Myriam FADEL** rappelle que les dossiers de demande sont soumis à l'avis d'une commission de suivi puis du conseil d'administration, avant décision du directeur de l'École. Sur les trois demandes de dispense partielle examinées par la commission de suivi en mars dernier, deux sont rejetées et une acceptée. Les détails sur les situations et les éléments ayant concouru à ces avis sont précisés dans le dossier.

**Frédérique FLECK** s'interroge sur les raisons avancées dans le dossier n°3 pour accorder la dispense. Il est vrai qu'une durée de deux mois de non-respect de l'engagement décennal est faible mais le remboursement est proportionné. De plus, le bilan annuel est un devoir pour tous.

**Myriam FADEL** précise que le fait que l'intéressé ait été interrogateur en chimie en classe préparatoire lui a valu la clémence.

**Frédérique FLECK** aurait également considéré cet élément, qui a été avancé par la personne demandant le remboursement, mais c'est justement le seul que la commission ne mentionne pas dans son avis.

**Myriam FADEL** pense que c'est le seul élément qui puisse motiver la dispense car les autres arguments ne sont pas recevables.

**Marie PITTET** observe que les demandes examinées jusqu'à présent comportaient des indications sur les années de scolarité des personnes concernées et le délai écoulé depuis la sortie de l'École. Elle demande que ces éléments soient à nouveau mentionnés car les dossiers lui semblent très abstraits.

**Frédéric WORMS** précise qu'il s'agit d'extraits de dossiers plus complets soumis à la commission.

**François HARTOG** rappelle que le conseil d'administration donne un avis et le directeur tranche en dernier ressort, il propose ensuite de procéder au vote.

**Après en avoir délibéré au vu des éléments de situation présentés, le conseil d'administration rejette la demande de dispense partielle de remboursement n°2020-483 et maintient en conséquence à 36 828,31 € (trente-six mille huit cent vingt-huit euros et trente-et-un centimes) le montant de la somme due au titre du non-respect de l'engagement décennal.**

**Nombre de votants : 22                  Pour : 21                  Contre : 0                  Abstentions : 1**

**Après en avoir délibéré au vu des éléments de situation présentés, le conseil d'administration rejette la demande de dispense partielle de remboursement n°2021-281 et maintient en conséquence à 33 278,08 € (trente-trois mille deux cent soixante-dix-huit euros et huit centimes) le montant de la somme due au titre du non-respect de l'engagement décennal.**

**Nombre de votants : 22                  Pour : 21                  Contre : 0                  Abstentions : 1**

**Après en avoir délibéré au vu des éléments de situation présentés, le conseil d'administration accepte de faire droit à la demande de dispense n°2021-456 et ramène en conséquence la somme à rembourser à un montant de 0,00 € (zéro euro, zéro centime).**

**Nombre de votants : 22                  Pour : 21                  Contre : 0                  Abstentions : 1**

### **III. Points ressources humaines**

#### **3. RIPEC enseignants-chercheurs : liste des fonctions et responsabilités de la composante (C 2) et cadrage budgétaire de la prime individuelle (C 3) (votes)**

**Laurent BEAUCHET** rappelle que le décret du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Inscrit dans la loi de programmation de la recherche du 24 décembre 2020, il se substitue à la prime de recherche et d'enseignement supérieur, à la prime de charges administratives, et pour partie à la prime d'encadrement doctoral et de recherche. Plusieurs textes successifs ont précisé les contours de ce nouveau régime indemnitaire, le dernier en date, parvenu à l'établissement le 7 février 2022, concernant les modalités d'attribution de la prime individuelle, qui a fait l'objet d'une campagne nationale.

Le RIPEC repose sur trois composantes :

- la composante statutaire C 1, liée au corps et qui est de droit ;
- l'indemnité fonctionnelle C 2, en lien avec une responsabilité ou une mission particulière ;
- la composante C3, qui dépend d'une demande de l'intéressé et de l'évaluation par plusieurs instances.



S'agissant de la composante fonctionnelle liée à l'exercice de certaines fonctions ou responsabilités particulières confiées aux enseignants-chercheurs, son montant est plafonné par groupe de fonctions ou au regard du niveau des responsabilités. Elle peut donc être versée à des agents exerçant :

- une fonction de direction d'une unité de recherche ;
- des responsabilités supérieures au sein de l'École, par exemple de directeur de département ;
- des missions temporaires sur le fondement d'une lettre de mission du directeur, limitée à 18 mois.

La liste des fonctions et responsabilités concernées, arrêtée par le directeur de l'École après avis du comité technique en date du 23 juin 2022, a été transmise aux membres du conseil d'administration. Ce dernier se prononce sur le principe de répartition des primes. Cette liste comporte 29 fonctions, le nombre maximum de bénéficiaires étant fixé à 65 personnes pour une enveloppe budgétaire de 410 000 €.

Pour ce qui concerne la composante C3, elle permet de valoriser, en plus de l'activité d'enseignement et de recherche, l'investissement pédagogique particulier, l'exercice de tâches d'intérêt général ou l'investissement exceptionnel dans l'ensemble des missions. Elle remplace la prime d'encadrement doctoral et de recherche, qui subsiste pour les bénéficiaires IUF et les lauréats de certaines distinctions honorifiques. Elle est attribuée pour trois ans, puis un délai de carence s'applique dans le cas d'une demande pour un motif identique.

L'enveloppe budgétaire est établie à 72 000 €, soit le double de la dotation du ministère, ce qui représente un effort important de l'École, qui propose de fixer à 6 000 € le montant de la prime individuelle, quel que soit le corps de l'intéressé. Le comité technique a rendu un avis le 23 juin 2022 et le conseil d'administration doit se prononcer sur la répartition.

**François HARTOG** s'enquiert d'éventuelles observations sur ce système.

**Nicolas CHÉRON** reformule la question qu'il a posée par mail sur l'homogénéisation des montants attribués pour les six fonctions du groupe 1, actuellement différents alors qu'ils sont relativement homogènes dans les groupes 2 et 3. Par ailleurs, relevant que l'enveloppe annuelle de 72 000 € s'ajoute à celle de la PEDR, il souhaite connaître le montant de celle-ci.

**Laurent BEAUCHET** précise qu'à l'heure actuelle, 42 personnes sont concernées par la PEDR pour une enveloppe globale d'environ 250 000 €. Cela fonctionne comme un système de vases communicants mais l'École a décidé par ailleurs d'abonder cette enveloppe.

**Nicolas CHÉRON** formule à ce sujet un commentaire : 250 000 € sont consacrés aux chercheurs, contre 410 000 € pour l'administration au travers de la C2.

**Anne CHRISTOPHE** fait valoir que les bases d'attribution de ces deux composantes sont différentes. La C3 n'est octroyée qu'aux 120 enseignants-chercheurs que l'École rémunère, tandis que la C2 l'est à toutes les personnes qui prennent des responsabilités (y compris chercheurs des organismes de recherche, CNRS, INSERM, INRIA, INRAE...). Par exemple, un seul professeur ENS figure parmi les 7 directrices et directeurs de département sciences.

**Frédéric WORMS** explique que dans le cadre de la mise en place de ce nouveau dispositif, rien n'a été modifié pour ce qui concerne le contenu, et notamment les primes de charges administratives, qui sont maintenues telles qu'elles existent depuis longtemps, votées et appliquées. Peut-être

faudra-t-il les réexaminer mais pour l'instant, aucun changement n'est apporté. Pour les départements, elles sont évaluées en fonction d'une sorte de barème de taille et pour d'autres, en fonction des responsabilités et des moyens donnés par l'École par ailleurs.

**Jean-Louis HALPÉRIN** remarque que le ministère ne finance que la moitié de l'enveloppe de 72 000 € consacrée à la C3, ce qui n'est pas très généreux. Il voudrait savoir si l'autre moitié est financée par un effort de l'École sur les PEDR arrivant à terme.

**Laurent BEAUCHET** précise qu'il s'agit d'un effort budgétaire.

**Jean-Louis HALPÉRIN** s'enquiert de la destination des crédits des PEDR arrivant à terme.

**Laurent BEAUCHET** explique que très peu de PEDR arrivent à terme. Deux sont concernées en 2022. Les crédits correspondants seront basculés progressivement vers le C3 mais cela reste très insuffisant cette année pour compenser l'effort de l'École.

**Jean-Louis HALPÉRIN** précise qu'il fait partie de ceux touchés par le délai de carence. Il a ainsi annoncé qu'il ne fera pas de recherche l'an prochain si la PEDR ou une prime en remplacement n'est pas attribuée. Il faudrait en prévoir pour les années futures. Cependant, le ministère reste peu généreux dans l'allocation des crédits et les 12 C3 prévues cette année pour l'ensemble des enseignants-chercheurs de l'ENS sont plafonnées à 6 000 €. Cela induira à l'avenir, pour l'ensemble des enseignants-chercheurs éligibles à cette composante, un « embouteillage » et une diminution de leurs ressources, contrairement aux promesses de Mme Vidal de revalorisation de ces primes.

**Frédérique FLECK** s'enquiert du nombre de demandes de ce type de prime, C3 ou PEDR, et souhaite savoir si elles peuvent toutes être satisfaites.

**Laurent BEAUCHET** explique que 17 ou 18 demandes sont déposées. Il ne peut toutefois en préciser le résultat, compte tenu du calendrier très long, qui a débuté au mois de mars et s'achèvera en décembre.

**Wessim JOUINI** s'enquiert d'une éventuelle fongibilité entre les montants financés sur fonds propres de l'École et sur le dispositif LPR, et demande si un titulaire peut savoir si sa prime est financée par l'une ou l'autre des sources budgétaires.

**Rénald CARUANA** explique que toutes les recettes contribuent aux dépenses. L'ensemble des crédits notifiés par le ministère au titre de la masse salariale de l'École est conservé pour cette dernière. Par ailleurs, l'ENS y ajoute des ressources propres pour rémunérer ses agents. Il n'y a donc aucune distinction entre les dépenses payées par la subvention ou les ressources propres. Le mot est bien choisi, car elles sont vraiment fongibles.

**François HARTOG** propose de procéder au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le dispositif relatif au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs présenté, dont la liste des fonctions et responsabilités, ainsi que le cadrage budgétaire de la prime.**

**Nombre de votants : 22**

**Pour : 17**

**Contre : 4**

**Abstentions : 1**

#### **4. Réexamen triennal de l'IFSE des personnels BIATSS (vote)**

**Laurent BEAUCHET** explique que par circulaire du 17 septembre 2017, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a invité les universités à procéder au

réexamen de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) des personnels BIATSS au minimum tous les trois ans, dans le respect des enveloppes budgétaires disponibles. Sur les 300 personnels BIATSS de l'École, 25 n'ont bénéficié d'aucune revalorisation de leur IFSE depuis septembre 2019, dont 15 agents relevant de la catégorie A, 6 de la catégorie B et 4 de la catégorie C. Ils bénéficieront d'une revalorisation moyenne de 37 € par mois.

**François HARTOG** propose de passer au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve l'actualisation des critères ouvrant droit, pour les personnels BIATSS de l'École normale supérieure, à l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) présentée.**

**Nombre de votants : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## **5. Rapport social unique, bilan social enrichi 2021 (vote)**

**Laurent BEAUCHET** rappelle que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit en son article 5 que l'ensemble des administrations élabore chaque année un rapport social unique (RSU). Le décret d'application publié en novembre 2020 institue une période transitoire du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022, sachant que l'établissement de ce document nécessite de rassembler un grand nombre de données.

Une première édition du RSU a été produite en 2021, à partir des données de l'exercice 2020. Le rapport 2021 s'est enrichi de nouveaux indicateurs et a vocation à regrouper l'ensemble des bilans élaborés par le service des ressources humaines. Il porte sur une dizaine de thématiques telles que l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, la rémunération, le dialogue social ou la formation.

Le RSU constitue un outil d'information mis à la disposition de tous, en interne et en externe. Il fournit des éléments de réflexion et de comparaison sur plusieurs années. Les données sont établies en personnes physiques présentes (PPP) au 31 décembre 2021 et en ETPT, les agents étant comptabilisés selon leur quotité et leur durée de travail sur l'année ciblée. Cette méthode, ajustée en 2020, permet de comparer de façon pertinente les données d'une année sur l'autre.

Laurent BEAUCHET précise qu'au 31 décembre 2021, l'École comptait 980 personnes présentes et rémunérées, contre 966 en 2020 et 998 en 2019. Il est observé une légère progression des enseignants-chercheurs, qui représentent 55,5 % des effectifs en 2021, contre 54 % en 2020. Les effectifs de titulaires progressent faiblement, passant de 429 à 432. La part du personnel permanent, intégrant les contrats à durée indéterminée, atteint 47,1 % des effectifs. Il est noté une stabilisation du poids des contractuels, à mettre en relation avec l'accroissement constant des recrutements sur projets de recherche et la forte progression des contrats doctoraux.

La répartition des effectifs par genre fait apparaître plus d'hommes que de femmes, qui représentent 33,5 % des enseignants-chercheurs, un taux stable par rapport aux années précédentes. En revanche, elles composent 53 % des personnels BIATSS, avec une très forte représentativité dans les métiers de l'administration et des bibliothèques.

L'âge moyen passe de 40 à 39 ans entre 2020 et 2021. Qu'il s'agisse des enseignants-chercheurs ou des BIATSS, 50 % des effectifs ont entre 30 et 54 ans. La pyramide des âges de ces deux populations est assez semblable en ce qui concerne les titulaires. En revanche, la base de la pyramide est beaucoup plus large, avec une part de moins de 30 ans plus importante, liée essentiellement à la population des doctorants.

Pour ce qui concerne les plafonds d'emplois, celui de l'Etat est stable par rapport à 2020 tandis que celui financé par les ressources propres est en baisse, s'élevant à 374 ETPT en 2021, contre 383 l'an passé. Il convient également de noter une amélioration du taux de consommation, à 97 % en 2021, en lien avec l'amélioration des prévisions de recrutement.

En matière de flux, les recrutements sont globalement en baisse par rapport à l'année précédente. S'agissant des agents BIATSS, le nombre de candidats aux concours dans la fonction publique de l'Etat ne cesse de diminuer depuis de nombreuses années, et en particulier depuis 2018. L'ESR n'échappe pas à cette tendance et enregistre une baisse significative des candidats sur concours au niveau national (– 20 % entre 2020 et 2021 et – 45 % présents en phase d'admission). L'ENS constate la même tendance, qui se traduit parfois par des concours infructueux. La baisse des recrutements sur concours s'explique également par un amenuisement du vivier d'agents en CDD positionnés sur des postes pérennes et réunissant les conditions d'ancienneté pour prétendre à un concours interne.

Pour ce qui concerne les départs, ils sont en baisse en 2021 par rapport à 2020, ce qui s'explique par le maintien en poste des agents présents et l'augmentation de la durée des contrats de travail. En effet, les textes ont mis en place la prime dite de précarité, que les employeurs doivent payer pour tous les contrats de travail d'une durée inférieure ou égale à un an, ce qui a pu inciter à établir des contrats plus longs, entraînant moins de départs et donc moins de recrutements.

En matière de promotions, la baisse du taux pour les enseignants-chercheurs doit être relativisée, si on le compare au nombre de progressions par rapport au nombre de candidats. En revanche, la population BIATSS présente une stabilité entre 2020 et 2021.

En outre, il est noté une augmentation de la rémunération mensuelle nette moyenne entre 2020 et 2021. La forte hausse de celle des titulaires s'explique par l'évolution des régimes indemnitaires et les efforts de repyramidage des emplois BIATSS, notamment de la catégorie C vers B et B vers A. De plus, l'impact des doctorants est important, les écarts de rémunération étant plus conséquents chez les enseignants-chercheurs. Les évolutions de la moyenne sont plutôt favorables aux femmes chez les BIATSS.

S'agissant de l'action sociale, Laurent BEAUCHET indique que les dépenses, hors contribution au FIPHFP, sont stables entre 2020 et 2021. Le nombre de bénéficiaires est en baisse, passant de 47 à 31. Il faut toutefois noter que les refus sont liés uniquement au dépassement du quotient familial. De plus, neuf aides exceptionnelles ont été attribuées au cours de l'année 2021. En outre, le nombre d'agents bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est parfaitement stable et ne permet pas d'atteindre le taux de 6 % de l'effectif total des services.

Concernant les sollicitations de l'association d'aide aux victimes de harcèlement au travail (AVHT), il est observé une baisse importante du nombre d'appels. Cette tendance s'explique par la sortie de la crise sanitaire et la création de la cellule d'écoute et de veille de PSL, qui se charge d'une part importante des écoutes et prend progressivement le relais de la cellule de l'ENS.

S'agissant de la formation, une progression importante du nombre de personnes formées et du nombre d'actions de formation est observée, avec notamment un maintien de l'offre en distanciel à travers des sessions de courte durée. 51 % des agents formés sont de sexe masculin alors qu'en 2020, 52 % étaient de sexe féminin. L'on observe également une représentation toujours plus importante des agents de catégorie A et 53 % des agents de catégorie B ont été formés en 2021, contre 47 % en 2020.

**Frédérique FLECK** demande pourquoi la consommation des emplois d'enseignant-chercheur titulaire atteint 146,4 alors que le plafond est fixé à 187.

**Laurent BEAUCHET** note que la consommation est par définition toujours inférieure au plafond, sous peine de poser problème.

**Frédérique FLECK** demande si ce chiffre signifie que des supports de poste ne sont pas pourvus.

**Laurent BEAUCHET** précise que cela signifie que l'École dispose de plus d'ETPT que de budget. Ainsi, les plafonds ne sont pas totalement consommés en raison des limitations budgétaires. C'est une évidence pour ce qui concerne le plafond de l'État mais la situation est quelque peu différente en ce qui concerne celui sur ressources propres, qui fluctue en fonction des prévisions.

**Frédérique FLECK** relève que l'âge moyen des BIATSS en CDI atteint 51 ans pour les femmes et 44 ans pour les hommes. Elle suppose que cette importante différence reflète une accession plus tardive des femmes aux CDI. Aussi, elle souligne la nécessité de veiller à favoriser l'accès des femmes en CDD à des CDI.

**Laurent BEAUCHET** explique que l'établissement compte une trentaine de CDI de ce type. Une distinction par genre conduit à des nombres tellement petits que l'on pourrait se demander si des effectifs aussi restreints sont représentatifs de la politique de l'École.

**Frédérique FLECK** s'interroge sur l'absence de promotions par concours d'agents BIATSS de catégorie C en 2021 et en 2020 et d'accompagnement en parcours professionnel d'agents de catégorie C. Par ailleurs, l'écart de salaires entre les hommes et les femmes, notamment chez les enseignants-chercheurs et en lien avec le temps partiel, est relevé dans le RSU. Frédérique FLECK se demande si l'établissement a identifié des pistes et entamé une réflexion sur le sujet pour essayer d'y remédier.

En outre, Frédérique FLECK observe l'absence de recrutements de maîtres de conférences pour la deuxième année consécutive alors que deux recrutements de professeurs d'université ont eu lieu cette année et cinq l'an dernier. Aussi, elle voudrait connaître le nombre des départs parmi ces deux populations. Enfin, elle renouvelle sa question, posée par écrit, sur le nombre de demandes de reconnaissance d'accidents du travail.

**Frédéric WORMS** rappelle que quatre postes de maître de conférences ont été ouverts et pourvus en 2022, dont trois en Lettres et un en Sciences. L'an dernier, un recrutement a également eu lieu en chimie. La situation relevée est conjoncturelle et dépend des arbitrages de la campagne de moyens, des demandes des départements, des départs et des besoins. Il n'y a donc pas lieu de dégager une tendance *a priori* en la matière.

Pour ce qui concerne l'égalité hommes-femmes, en particulier dans la carrière d'enseignant-chercheur, la direction y est très vigilante, notamment dans les comités de recrutement des professeurs où Anne CHRISTOPHE rappelle systématiquement ce principe. La politique de l'École est très claire sur ce point. Toutefois, elle ne compense pas les tendances de fond. Quant au temps partiel, la problématique relève beaucoup moins de l'ENS.

S'agissant du concours des BIATSS et de l'accompagnement des personnels de catégorie C, Frédéric WORMS atteste de la vigilance extrêmement impressionnante des services à ce sujet, sachant que la situation dépend aussi des possibilités effectives des concours.

**Laurent BEAUCHET** ajoute que l'ENS n'ouvre quasiment plus de concours de catégorie C, ce qui explique l'absence de lauréats. Elle procède plutôt à des repyramidages de catégorie C vers B et de B vers A.

Pour ce qui concerne l'accompagnement, il reste fondé sur le volontariat. Le service des ressources humaines propose une offre de services et contacte souvent les agents individuellement.

Cependant, s'ils ne le souhaitent pas, le SRH ne le leur impose pas. Laurent BEAUCHET convient qu'il faudrait peut-être se montrer plus insistant.

En l'absence d'autres questions, **François HARTOG** propose de procéder au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le rapport social unique, bilan social enrichi 2021 présenté.**

**Nombre de votants : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Frédérique FLECK** s'enquiert de nouveau du nombre de reconnaissances d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

**Laurent BEAUCHET** renvoie à la page 46, qui fait état du nombre d'accidents de service, de trajet et de mission, certains étant imputables au service, de même que des maladies professionnelles. Cette donnée sera ajoutée progressivement au RSU. Elle figure dans le bilan de santé et sécurité au travail, présenté en CHSCT et qui pourra être transmis à Frédérique FLECK.

#### **6. Actualisation de la liste des logements de fonction par nécessité de service (vote)**

**Myriam FADEL** explique que la liste des logements susceptibles de faire l'objet d'une occupation pour nécessité de service, dans le cadre du plafond octroyé par l'État, doit être actualisée régulièrement. L'ENS dispose d'un plafond de 14 logements et quatre départs sont enregistrés, concernant le directeur, la responsable du service prévention et sécurité, un technicien et un électricien à Montrouge.

S'agissant du logement du directeur, il sera reconfiguré pour un usage de bureau afin d'accueillir temporairement le département DSA lors de ses travaux. Concernant l'appartement libéré par Valérie Lafourcade, au vu des besoins de surfaces extrêmement importants au 45 rue d'Ulm, il sera probablement transformé temporairement à usage de bureau.

**François HARTOG** propose de procéder au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la liste actualisée des concessions de logement de fonction attribuées par l'ENS.**

**Nombre de votants : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## **IV. Bilan annuel DimENSion durable, agir et penser pour demain**

**Dylan COLAS** rappelle que la démarche DimENSion durable a été approuvée par le conseil d'administration en juillet 2021. Il se propose d'en présenter le bilan de façon concise pour laisser la place aux questions. Cette démarche est transversale aux activités de l'École et cherche à réduire l'impact environnemental de son fonctionnement mais aussi à valoriser l'enseignement et la recherche sur les thématiques liées au développement durable. L'objectif à terme vise à instaurer une culture du développement durable et « comptabilité carbone » à l'ENS.

Le socle de la démarche DimENSion durable réside dans son premier bilan carbone, mené en 2021. Le projet d'un groupe d'étudiants, soutenu par la direction et le CERES, avait permis d'identifier les postes majeurs d'émission de gaz à effet de serre de l'École et des objectifs chiffrés de réduction avaient été fixés.

Le plan d'actions DimENSion durable est en cours de déploiement et a avancé sur diverses thématiques, avec un pilotage en pôles et en groupes de travail. L'objectif vise à réaliser, en 2024, un second bilan carbone sur les données de l'année 2023 afin de mesurer les efforts accomplis par l'École. À ce sujet, Dylan COLAS invite à consulter les divers liens mentionnés dans la présentation, permettant d'accéder à une plateforme mise en place sur internet afin d'assurer la transparence de cette démarche et exposer les actions conduites à l'École.

Dylan COLAS présente quelques focus sur les réalisations de l'année. S'agissant du bilan d'émission de gaz à effet de serre (BGES) des unités mixtes de recherche (UMR), 18 des 25 laboratoires de l'ENS l'ont finalisé pour l'année 2019 sur le périmètre relatif à l'énergie, aux déplacements, aux achats informatiques et aux véhicules. Ces bilans font ressortir une moyenne de 1,2 t CO<sub>2</sub>e par membre de laboratoire et révèlent que les missions, notamment les déplacements à l'étranger, constituent le premier poste d'émission. Désormais, les objectifs visent une prise de conscience à l'échelle des laboratoires et la déclinaison de plans d'action, à leur initiative.

Le deuxième focus concerne le bilan carbone du numérique, l'ENS étant l'une des premières écoles de France à l'établir. Le numérique représente un peu plus de 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre et cette part est en augmentation rapide. Or ces impacts carbone ne sont pas vraiment connus, contrairement aux impacts environnementaux sur les minerais. Un groupe d'étudiants a donc souhaité se mobiliser sur cette question. Une conférence, une publication et un plan d'actions pour réduire l'impact carbone et environnemental du numérique seront prévus dans les prochains mois.

Dylan COLAS présente un troisième focus sur les parties prenantes car l'ENS mène ses actions en cohérence avec l'université PSL. Elle participe ainsi à un classement annuel, à divers événements développement durable et responsabilité sociétale (DDRS) de la communauté ESR et à la commission responsabilité environnementale du Sénat académique de PSL, où sont discutées les grandes orientations à prendre en matière de développement durable pour l'université.

Dylan COLAS attire l'attention sur la publication du rapport Jouzel « Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur », qui sera décliné prochainement par le ministère de l'Enseignement supérieur. Par ailleurs, il convient de souligner que les objectifs des relations entre l'ENS, PSL et l'ensemble de l'ESR visent à la diffusion de la démarche DimENSion durable.

En outre, Dylan COLAS précise que le comité DimENSion durable sera mis en place dès le mois de septembre 2022. Sa composition a été validée et il aura trois rôles :

- diffusion de l'information sur le développement durable et les mesures prises dans l'École ;
- consultation ;
- « comité scientifique » sur les grandes avancées scientifiques afin d'adapter à l'ENS ce qui se développe par ailleurs.

Parmi les perspectives, il convient de citer :

- la poursuite du déploiement des plans d'actions et leur révision en vue du prochain bilan carbone ;

- l'animation de sessions de formation aux enjeux DDRS à l'ENS dès septembre 2022, sur six mois et pour tous les personnels ;
- la mise en lumière de la richesse d'enseignements en lien avec la transition écologique et sociale à l'ENS (CERES...);
- le renforcement des synergies avec PSL, en travaillant sur des projets très concrets, concernant notamment les achats responsables ou la réduction de l'impact carbone, et en publiant le premier rapport sur les objectifs du développement durable de l'université.

**Frédéric WORMS** remercie Dylan Colas pour cette action transversale à l'École, très forte et dynamique. Par ailleurs, il souhaite apporter des compléments sur l'organisation du débat. La direction propose d'organiser chaque semestre une journée de réflexion sur des sujets communs, en décembre sur l'École durable et en juin sur l'École inclusive. En outre, Frédéric WORMS signale que Jean Jouzel a été élu président du conseil scientifique de l'ENS le 1<sup>er</sup> juillet dernier. Aussi, l'application de son rapport sera particulièrement suivie. Il s'agit d'un signe de Jean Jouzel lui-même sur ce que l'École normale peut représenter dans cette démarche.

**Frédérique FLECK** demande si des pistes sont envisagées pour la réduction des émissions de carbone des laboratoires en ce qui concerne les missions : utiliser d'autres moyens de transport que l'avion pour effectuer des trajets limités ou réduire les déplacements en privilégiant les visioconférences.

**Dylan COLAS** précise qu'une charte à destination des laboratoires et des départements a été établie et ils peuvent s'y engager en ce qui concerne les mesures de réduction d'émissions. Très concrètement, les déplacements en avion sur de courtes distances ne sont pas nombreux. Plusieurs pistes peuvent donc être explorées, telles que la réduction des longs trajets ou peut-être plutôt leur optimisation. Il convient d'en discuter afin d'identifier les meilleures solutions.

**Frédéric WORMS** ajoute que, normalement, tous les chercheurs de l'École ont reçu une charte sur les missions. Les laboratoires sont chargés de la porter.

*La séance est suspendue de 11 h 05 à 11 h 21.*

## V. Présentation d'une structure de l'ENS-PSL : département de physique

**Jean-Marc BERROIR**, professeur à l'École normale supérieure et directeur du département de physique, se propose d'en présenter les activités en matière de recherche et de formation, qui sont, comme dans tous les départements de l'ENS, très intriquées, le credo de la formation étant un ancrage très important pour la recherche. Il est intimement convaincu que la plus grande force du département de physique tient à la qualité des étudiants qui le fréquentent. Une importance particulière est donc attachée à la qualité de la formation qui leur est dispensée. Le département organise une formation de très haut niveau en physique fondamentale, au plus près possible de la recherche en train de se faire, et en partenariat étroit avec les universités parisiennes : Sorbonne Université, l'université Paris Cité et l'université Paris Saclay.

Cette formation démarre en dernière année de licence pour se terminer au doctorat. Plus de 200 « *undergraduate students* » ou étudiants de licence ou de master sont formés au département, qui pilote un programme de master appelé ICFP pour « *International Center for fundamental physics* », l'un des plus prestigieux, voir le plus prestigieux de France en physique fondamentale. Il comprend quatre parcours :



- physique de la matière condensée ;
- physique quantique ;
- matière molle et biophysique ;
- physique théorique.

Grâce en particulier au Labex que le département a obtenu il y a une dizaine d'années, il a accompli des efforts considérables pour renforcer l'attractivité internationale de ce master. Tous les enseignements sont maintenant dispensés en anglais et des programmes de bourses ont été créés pour les étudiants internationaux. Le résultat en est que plus de 25 % des étudiants de master actuels sont issus d'universités internationales.

Par ailleurs, plus de 200 doctorants sont formés au département, qui pilote l'école doctorale physique en Ile-de-France, regroupant 700 d'entre eux dans 50 laboratoires de toute la région et dans un spectre très large de la physique.

En outre, le département est très impliqué dans les formations organisées par PSL. Il copilote un programme gradué de physique et participe activement au CPES, soit par des responsabilités, soit en y enseignant. Il pilote également un nouveau master PSL « Technologie quantique » qui démarrera à la rentrée 2022.

Pour ce qui concerne la recherche, plus de 140 chercheurs mènent des activités au meilleur niveau international, dans un très large spectre de la physique fondamentale, de ses applications et de ses interfaces. Plus de 400 publications sortent chaque année du département, la plupart du temps dans des journaux à fort impact. Ses chercheurs sont très souvent récompensés par des prix ou des distinctions, notamment trois prix Nobel et deux médailles Boltzmann, destinés aux chercheurs plutôt en fin de carrière. Et il est au moins aussi important de mentionner que les jeunes chercheurs du département sont très souvent récompensés. Depuis 2012, 32 ont reçu une bourse de l'ERC.

Jean-Marc BERROIR souligne que les activités de recherche sont développées dans le cadre d'un partenariat très étroit avec le CNRS mais aussi avec Sorbonne université. Le département a été très fortement réorganisé depuis 2019. Il était auparavant composé de cinq laboratoires de recherche, historiquement associés à des thématiques scientifiques différentes, et d'une fédération de recherche, dont le rôle essentiel était de fournir aux laboratoires un environnement technique commun.

En 2014, un comité scientifique international a souligné le manque de coordination entre les laboratoires, qui étaient très indépendants aussi bien pour l'allocation de leurs ressources financières ou humaines que pour la définition de leur politique scientifique. Cela avait conduit à des frontières très floues, voire inexistantes. Le comité de visite a donc préconisé la fusion, ce qui a entraîné un très long processus qui a abouti à la mise en place, en 2019, de la structuration actuelle en deux laboratoires : le laboratoire de physique de l'ENS (LPENS) et le laboratoire Kastler Brossel (LKB).

Le LPENS se caractérise par un très large spectre scientifique, allant de l'astrophysique à la biophysique en passant par la physique quantique. Il est entièrement localisé sur le site de l'ENS, rue Lhomond, et 92 chercheurs et enseignants-chercheurs y travaillent. Au total, plus de 350 personnels exercent sur le site de l'ENS.

L'un des objectifs de la fusion, telle que souhaitée par la direction de l'ENS et du CNRS, était la création d'un laboratoire avec une très forte identité. Elle a vraiment renforcé le poids et la visibilité de l'ENS pour la recherche en physique. La quasi-totalité des moyens humains que l'École alloue à

cette dernière est placée au LPENS. Les huit professeurs ENS de physique y mènent leurs activités de recherche, tout comme 7 des 9 maîtres de conférences.

Le laboratoire Kastler Brossel a une histoire brillante depuis des dizaines d'années. Il est consacré à un spectre scientifique moins large, focalisé sur la physique fondamentale des systèmes quantiques. Il est localisé sur trois sites : à l'École normale, à Jussieu et au Collège de France. Il comprend 48 chercheurs et enseignants-chercheurs, dont seulement 12 sont à l'ENS, 9 étant au Collège de France et les autres à Jussieu. 50 personnes exercent sur le site ENS rue Lhomond.

Ainsi, deux laboratoires de taille différente cohabitent sur le site de l'ENS. Pour cette raison, il a été décidé que le directeur du département de physique serait directeur du laboratoire de physique de l'ENS. Il coordonne les politiques scientifiques en étant, en particulier, en charge de l'attribution des locaux. Anne Christophe est bien placée pour savoir que ce n'est pas toujours très facile, notamment dans la période actuelle de gros travaux au département de physique.

Jean-Marc BERROIR présente ensuite les grands axes de la recherche scientifique menée au sein du département, en commençant par la physique quantique, axe commun aux deux laboratoires. Ce domaine de recherche connaît un essor considérable en ce moment et se structure largement. De très nombreuses initiatives sont conduites au niveau européen, français et de la région. Le LPENS et le LKB y sont tous deux très impliqués.

Le LKB, qui a une histoire très brillante dans le domaine de la physique quantique depuis plusieurs dizaines d'années, est un acteur majeur du domaine au niveau international. Il a effectué des travaux pionniers sur tout ce qui concerne l'étude des interactions entre les atomes et les photons, des états quantiques de la lumière, la spectroscopie de précision, etc. Jean-Marc BERROIR cite l'exemple du piégeage et du ralentissement des atomes, permettant d'étudier des gaz ou des liquides quantiques. Cela a ouvert tout un domaine de recherche, à la frontière entre les matières condensées et la physique atomique, avec des applications potentielles importantes, par exemple dans le domaine de la simulation quantique, où l'on utilise des atomes froids pour simuler des systèmes quantiques moins bien contrôlés ou inaccessibles à l'expérience. Le LKB est vraiment leader dans ce domaine important.

Le LPENS mène aussi une activité forte dans le domaine de la physique quantique, davantage liée historiquement à la matière condensée. L'un de ses axes de recherche s'appelle « matériaux et dispositifs quantiques », dont les activités consistent à essayer de comprendre comment les effets quantiques affectent les propriétés électroniques et optiques de la matière condensée. Ce domaine est aussi très riche et part de la physique très fondamentale, avec l'étude des excitations électroniques dans des gaz bidimensionnels d'électrons. Dans certains régimes d'excitations de ces gaz, les électrons ne sont pas simplement des électrons mais aussi des particules qui ont des charges et des statistiques fractionnaires, donc très différentes des objets usuels.

Le LPENS conduit également des recherches plus appliquées, en essayant de développer, par exemple, des sources de photons uniques dans des nanostructures, très intéressantes pour tout ce qui est cryptographie quantique, les nouveaux dispositifs électroniques à infrarouge, etc. Ainsi, il mène en ce moment de nombreuses activités sur la manipulation et le traitement de l'information quantique, avec en particulier l'étude de Qbits supraconducteurs ou Qbit de spin, qui donnent lieu à la création de start-up et à de la valorisation.

Un autre domaine théorique très important développé au LPENS concerne la physique statistique. De nombreuses études sont réalisées sur ses aspects fondamentaux. Elles sont très souvent interdisciplinaires, à la frontière avec les mathématiques, l'informatique, la science des données, les sciences cognitives, la biologie. Les sujets étudiés vont des phénomènes à N corps jusqu'aux réseaux et systèmes désordonnés et aux problèmes d'inférence. Le département est très impliqué dans le Centre de Science des Données de l'ENS par la physique statistique. L'un des professeurs de ce dernier est également chercheur au département.

Un autre axe de recherche porte sur l'étude des fluides et interfaces. Plusieurs équipes sont composées d'expérimentateurs, de théoriciens et de personnes conduisant des simulations et s'intéressant à la mécanique des fluides, à toutes les échelles possibles, du niveau moléculaire aux galaxies. Jean-Marc BERROIR cite l'exemple de la nanophysique. Une équipe étudie ainsi l'écoulement des fluides dans les structures de taille nanométrique. Il s'agit d'un domaine récent et très riche. Les lois de l'hydrodynamique, que l'on connaît bien aux échelles habituelles, ne s'appliquent plus du tout aux échelles nanométriques. De nombreux éléments sont à découvrir, avec de nombreuses applications potentielles.

De multiples activités sont également menées dans le domaine de la biophysique. Il s'agit d'appliquer des méthodes physiques, expérimentales ou théoriques, pour décrire le vivant, avec des approches souvent innovantes. Les recherches s'intéressent à des systèmes allant du niveau moléculaire au niveau intégré. Les expériences sont menées *in vivo* ou *in vitro*. De nombreux sujets sont couverts, tels que l'étude de la structure et des fonctions de l'ADN et des protéines ou les neurosciences. Par le biais de l'axe de biophysique, le département est l'un des acteurs principaux du Centre de Biologie Quantitative de l'ENS, QBio.

Un autre axe très théorique vise à comprendre les interactions fondamentales entre les constituants élémentaires de la matière. Elles peuvent se manifester dans des expériences terrestres (collisionneurs de particules, détecteurs de la matière noire, etc.) ou dans des phénomènes astrophysiques extrêmes, comme ceux qui ont eu lieu dans l'univers primordial ou dans les trous noirs. L'objectif essentiel de ces recherches vise à faire avancer la connaissance des lois fondamentales de la nature aux plus courtes distances et de réconcilier la mécanique quantique avec la gravité, un champ de recherche très important à l'heure actuelle.

Le LPENS conduit aussi une activité en astrophysique, très importante pour le département scientifiquement mais aussi parce qu'elle représente un facteur d'attractivité des étudiants. Il est donc essentiel de la placer au meilleur niveau. L'équipe d'astrophysique du laboratoire essaie de tirer profit de l'environnement scientifique riche du département ainsi que de l'environnement interdisciplinaire du LPENS, avec des collaborations avec le département d'informatique, par exemple, pour mener des recherches à la croisée de questions très fondamentales en astrophysique, en physique et en cosmologie. Le laboratoire cherche à maintenir, voire à développer l'une de ses caractéristiques, à savoir le très fort couplage aux observations en astrophysique et aux grands instruments.

Tel est le panorama très rapide des différentes thématiques de recherche au sein du département de physique. Il convient de souligner qu'elles ne pourraient être réalisées sans un environnement technique exceptionnel, l'une des grandes forces du département que Jean-Marc BERROIR s'attache à maintenir, à l'instar de ses prédécesseurs. Il dispose d'une salle blanche, d'un liquéfacteur d'hélium ou de services qui peuvent sembler éloignés de la recherche mais sont aussi importants pour les expériences, tels qu'un magasin de matière, qui fournit toutes sortes de métaux, ou des ateliers de mécanique et de soudure, tous extrêmement efficaces pour concevoir et réaliser de nouveaux laboratoires.

Pour donner un exemple, et sachant que le conseil d'administration doit débattre de questions financières sur ce point, Jean-Marc BERROIR mentionne la salle blanche, qui existe au département depuis une quinzaine d'années et a complètement modifié la façon de faire de la physique. Elle a permis d'aborder des sujets que le département n'était pas capable de traiter auparavant, comme faire passer une molécule d'une longueur de quelques microns et d'un diamètre d'un nanomètre à travers un tout petit trou. Elle traverse une membrane et il est ensuite possible de mesurer l'écoulement d'eau à travers la molécule. De la même façon, le département est capable de réaliser des transistors un peu « ultimes », en connectant une molécule d'une longueur de quelques microns et d'un diamètre d'un nanomètre avec des électrodes.

En outre, Jean-Marc BERROIR met en avant l'ADN du département, qui est la recherche fondamentale. Il y a quelques années encore, ses chercheurs étaient même réticents à valoriser les résultats de leurs recherches. Cela a profondément changé, plusieurs chaires étant maintenant en lien avec le secteur privé, dont une avec Mitsubishi Heavy Industry, en cours de renouvellement, une avec CFM et une avec Thalès, avec un double volet recherche et formation.

Par ailleurs, de nombreuses start-up commencent à être créées au département, à raison d'une dizaine depuis près de 10 ans, mais surtout quatre depuis 2020, dont deux dans le domaine des technologies quantiques. Elles sont largement évoquées dans les médias car rencontrant beaucoup de succès dans les levés de fonds. Le département les héberge jusqu'à la fin de l'année pour les aider à se lancer. Plusieurs programmes de maturation sont aussi en cours, avec le CNRS et PSL.

Enfin, Jean-Marc BERROIR voudrait évoquer un élément qui occupe de manière assez conséquente sa vie quotidienne, à savoir la rénovation du bâtiment du département de physique. Celui-ci est engagé, depuis 2014, dans un programme de rénovation de très grande ampleur, avec plusieurs phases de travaux globalement très difficiles. Les rares périodes de calme sont intervenues durant la crise Covid. Cela met la structure dans un état de stress important. Cependant, Jean-Marc BERROIR en est très satisfait car ces travaux ont nettement amélioré la qualité des locaux en termes de traitement d'air, d'isolation et d'accessibilité. La dernière phase, qui sera sans doute compliquée, est en cours de préparation. Il s'agit de la reconstruction complète d'une partie du bâtiment, appelée le Grand Hall.

Il s'agit d'un projet extrêmement ambitieux, susceptible d'améliorer profondément les conditions de travail des générations futures. Au moins 12 laboratoires seront créés, 100 places de bureau, une très grande salle de conférences, qui sera accessible à tous à l'ENS. Les travaux devraient débuter en 2023. Un énorme travail collectif est mené au sein du département pour les préparer et définir le projet, sélectionner les architectes, reloger toutes les expériences situées dans la partie vouée à la démolition, trouver des solutions pour les installations techniques et l'ensemble du personnel. C'est à la fois une formidable opportunité et une grande période de turbulence, et Jean-Marc BERROIR sait que la direction de l'ENS en est très consciente.

**François HARTOG** remercie Jean-Marc Berroir d'avoir parcouru le spectre des activités du département de physique, extrêmement passionnant.

**Jean-Yves MÉRINDOL** note que la physique au niveau de l'Île-de-France tient à une organisation un peu particulière, surtout pour la formation, s'agissant notamment du maintien de l'école doctorale physique, assez atypique si l'on pense aux autres disciplines. La situation est un peu différente pour la recherche.

Concernant le laboratoire Kastler Brossel, c'est un monument historique depuis des dizaines d'années et il est toujours difficile d'en être un. Aussi, Jean-Yves MÉRINDOL souhaite bonne chance au département pour que ce monument reste historique dans les cinquante années qui viennent. Cela est dit avec un peu d'ironie mais il s'agit d'une des grandes forces de l'École, partagée avec d'autres.

Par ailleurs, Jean-Yves MÉRINDOL souhaite savoir si la construction de PSL, où les questions de nanophysique sont étudiées de longue date, a apporté aux laboratoires une façon un peu différente de travailler et si cette évolution institutionnelle a un impact concret dans la vie des laboratoires.

**Jean-Marc BERROIR** convient qu'elle a un impact très clair sur la formation. Lorsque le département réfléchit aux actions qu'il souhaite mener dans ce domaine, il le fait très naturellement avec l'ESPCI, son principal interlocuteur en physique au sein de PSL. Ainsi, le département n'imagine pas proposer une suite des programmes Labex spécifique ENS ou ESPCI. La réflexion est menée en commun. Cela a déjà le cas pour proposer des programmes d'école universitaire de recherche.

Pour ce qui concerne la recherche, de nombreux liens avec l'ESPCI impliquent des collaborations entre équipes. Jean-Marc BERROIR ignore si un grand changement a été apporté par PSL mais en tout cas, cela n'a pas amoindri les relations.

**Anne CHRISTOPHE** remercie publiquement Jean-Marc Berroir, qui n'était pas volontaire pour s'occuper de la fusion des cinq laboratoires et a bien voulu accepter de prendre la direction du département.

**Jean-Marc BERROIR** précise qu'il était volontaire pour la direction du département mais la fusion n'était pas évoquée à l'époque.

**Anne CHRISTOPHE** remarque qu'en tout cas, il a été choisi par acclamation, tout le monde estimant qu'il était le seul à pouvoir assumer cette fonction. Pour travailler depuis 2019 avec lui, elle constate toute l'énergie, l'efficacité qu'il y déploie, de même que les trésors de diplomatie, car recherchant toujours le bien commun. Aussi, elle remercie Jean-Marc Berroir pour avoir réussi cette belle fusion.

**Frédéric WORMS** se joint à ces remerciements, y compris pour la période de « turbulences » à venir, que la direction suivra de très près. Il le remercie également pour sa présentation très complète. Par ailleurs, il s'enquiert du nombre d'élèves et d'étudiants, de même que des inscriptions internationales à travers l'ENS ou PSL, avec les programmes gradués.

**Jean-Marc BERROIR** explique que la structure du département est un peu atypique puisque le nombre d'étudiants augmente au cours des années de la formation. Ainsi, sont présents en première année 25 élèves recrutés par le concours grandes écoles, auxquels s'ajoute une douzaine par le concours étudiants. Par ailleurs, de nombreux étudiants du département des mathématiques en particulier, et de chimie éventuellement, suivent des cours de diplômes ou de double cursus, comme celui de mathématique-physique.

Au niveau du M1, le département accueille des internationaux, pour atteindre une cinquantaine d'étudiants. Les effectifs en M2 sont près d'une centaine, en raison de la présence de nombreux étudiants d'autres écoles normales, de Polytechnique et étrangers. Les flux sont ainsi assez atypiques et le master du département doit être l'un des rares à accueillir 50 étudiants en M1.

Un membre note que le département a obtenu un nombre important de bourses et souhaite en connaître la source de financement.

**Jean-Marc BERROIR** précise que le département de physique a obtenu en 2011 un Labex atypique, très axé sur la formation. Sa vocation était de renforcer l'attractivité internationale. Il pense d'ailleurs que ce Labex a été un peu le « germe » de la fusion, les laboratoires ayant beaucoup appris à travailler ensemble à l'époque. L'un des programmes de ce Labex proposait des bourses de master, précisément en vue de renforcer l'attractivité internationale de cette formation, avec 10 à 20 bourses de 1 000 € par mois attribuées chaque année, ce qui a représenté un levier significatif.

Un autre grand programme est celui de *junior research chair*, à savoir un programme de post-doctorats prestigieux, accueilli au département et qui a très bien fonctionné. Celui-ci a attiré de jeunes chercheurs très brillants, qui ont beaucoup irrigué le système académique français, non seulement à l'ENS mais aussi à l'ESPCI et plus largement au niveau national. Le département espère pouvoir poursuivre cette action, le Labex arrivant à échéance à la fin 2024. Toutefois, il est prévu d'être remplacé par de grands programmes de PSL, qui restent à définir et sur lesquels un travail sera mené dans les années qui viennent.

**François HARTOG** renouvelle ses remerciements à Jean-Marc Berroir.

*Applaudissements.*

*Jean-Marc BERROIR quitte la séance à 11 h 50.*

## **VI. Charte et plan d'action contre les violences sexistes et sexuelles**

**Valérie THEIS** se propose de présenter le contexte et le mode d'élaboration de cette charte pour agir contre les violences sexistes et sexuelles, ainsi que le plan de formation prévu à la rentrée, avant de revenir sur les éléments de discussion soulevés par certains membres du conseil d'administration. Frédérique FLECK a ainsi envoyé de premières remarques et Guillemette PRÉVERAUD DE VAUMAS a indiqué qu'Avery COLOBERT pourrait évoquer celles qu'elle souhaitait exprimer.

Chacun connaît malheureusement le contexte, à savoir la prise de conscience, tardive en France, de l'ampleur des violences sexistes et sexuelles dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Des chiffres très inquiétants ont été révélés mais l'on peut se féliciter de la libération de la parole, qui permet d'espérer une amélioration de la situation dans le futur.

À l'échelle locale, une grande enquête a été menée par PSL, avec des déclinaisons par établissement composante. Les chiffres concernent donc l'université dans son ensemble mais aussi spécifiquement l'École normale supérieure. Ils sont un peu inférieurs à ceux observés dans d'autres établissements mais demeurent intolérables.

Ces données ont convaincu de la nécessité de la mise en place de dispositifs. Elle ont aussi montré que ceux qui existaient n'étaient pas nécessairement connus. Ainsi, seule la moitié des personnes ayant répondu à l'enquête étaient au courant de l'existence de la cellule d'écoute et de veille de PSL, qui fonctionne très bien. L'élaboration de la charte a donc aussi contribué à faire connaître cette structure tout à fait remarquable.

Chaque établissement posant son propre constat et formulant ses propres propositions, il a été décidé, à l'échelle de l'ENS, d'élaborer une charte pour aider tous les personnels et tous les étudiants à lutter contre les violences sexistes et sexuelles, et de mettre en place un plan de formation.

La charte a été pensée dans une perspective inclusive. Il ne s'agissait pas de culpabiliser certaines parties de la communauté et d'affirmer que certaines catégories de personnes pourraient avoir une plus grande propension à être victimes et d'autres agresseurs ou agresseuses. Chacun est concerné et peut être victime de ce type de violence. Il n'était pas question de créer de la division mais au contraire de souder la communauté, lui fournir des outils, et donner confiance aux victimes.

En effet, l'enquête a révélé, par le biais de signalements anonymes, qu'un certain nombre de violences avait eu lieu dans les années précédentes mais l'École n'en avait pas eu connaissance. Par le passé, il a pu arriver que des établissements ne prennent pas suffisamment au sérieux certains signalements. Pour sa part, l'ENS a découvert qu'elle n'avait pas été avertie de certains problèmes. Il y a donc lieu de donner confiance aux victimes et cette charte paraissait importante, en affirmant que toutes et tous étaient concernés et décidés à agir.

En vue de l'élaboration de la charte, il a été demandé aux départements mais aussi aux élus étudiants de faire état de remontées du terrain. Certains départements, comme celui de géosciences, disposaient de textes très bien formulés. D'autres étaient moins avancés et après en avoir discuté collectivement, ont transmis à la direction des listes d'idées. Valérie THEIS a proposé de les mettre en forme pour établir la première partie de la charte relative aux rapports entre les enseignants et enseignantes. Il a ensuite été proposé aux représentants des étudiants, en

commission des études, d'élaborer une deuxième partie relative aux rapports entre étudiants et étudiantes.

Cette proposition a été saisie, en particulier par les élus au conseil d'administration, qui avaient déjà fait remonter un certain nombre de remarques sur la première partie du document, qui ont toutes été intégrées. En ce qui concerne la deuxième partie, l'idée consistait à laisser la parole aux étudiantes et aux étudiants pour exprimer leurs propres préoccupations, avec leurs propres mots. La direction a modifié le moins possible ces propositions, dès lors qu'elles restaient dans l'esprit général d'une charte. Elle souhaitait que leur voix soit entendue, même si elle exprimait des idées similaires mais pas de la même manière.

L'étape suivante a consisté à fixer un état temporaire de la charte pour la présenter aux différentes instances. Quinze jours avant leurs séances, la direction a arrêté d'intégrer les modifications qui remontaient de la part des étudiants ou des départements, en précisant que de nouvelles suggestions pourraient être prises en compte par la suite et que cette charte serait révisée chaque année. En effet, s'il importe que ce texte rende compte d'un état de la réflexion et des préoccupations dans l'École, il est possible que certains points, auxquels personne n'a pensé pour l'instant, soient soulevés ultérieurement.

Ainsi, le comité technique a signalé qu'aucun paragraphe spécifique n'était dédié aux personnels BIATSS. Il serait donc opportun qu'ils transmettent leurs propositions, en vue de l'intégration d'une partie spécifique si des éléments n'ont pas été pris en compte. Par ailleurs, il est prévu d'ajouter dans toutes les conventions de stage concernant les étudiantes et les étudiants de l'École, un paragraphe insistant sur la nécessité d'être vigilants face aux risques de violences sexistes et sexuelles.

En ce qui concerne la formation, l'École a décidé de la rendre obligatoire pour tous. Les étudiants et les étudiantes, ainsi que les personnels, devront suivre au moins deux heures de formation à partir de la rentrée. Des ateliers supplémentaires pourront ensuite être organisés dans certains services, départements ou laboratoires.

Dorothée BUTIGIEG, qui est en lien étroit avec des associations et des organismes de formation, est à la disposition de l'ensemble de la communauté pour organiser des sessions complémentaires. Elle a déjà mené un énorme travail pour la rentrée, en organisant 14 amphis différents, qui toucheront toute l'École et commenceront le 3 septembre. En effet, il est important que les nouveaux venus soient immédiatement formés, dès leurs premiers jours dans l'établissement. Pour prendre en compte les contraintes d'emploi du temps, les sessions seront étalées jusqu'à la fin novembre, avec des horaires variables, à différents moments de la journée ou de la semaine, voire le samedi. Une formation en anglais est également prévue.

Différents types d'organismes ont été sélectionnés afin que chacun puisse avoir recours à celui correspondant le mieux à sa sensibilité. Il sera également possible de suivre plusieurs formations. Pour certaines, une partie commune pour les étudiants et les enseignants sera probablement prévue, suivie d'ateliers distincts pour traiter de problématiques propres à chaque population. Les doctorants n'ont pas été oubliés et une séance de théâtre-forum leur sera plus spécifiquement dédiée le 20 octobre, au théâtre Nicole Loraux. Cependant, ils sont aussi les bienvenus dans les formations destinées aux étudiants et aux enseignants.

En ce qui concerne les premières propositions transmises, Valérie THEIS souligne qu'elle a insisté pour qu'elles correspondent à des demandes relativement consensuelles. Il semblait important que les élus consultent largement avant de transmettre leurs suggestions. En effet, en essayant de coordonner les éléments remontés par certains départements, Valérie THEIS a constaté que les membres de la communauté de l'école ont des vécus, des avis et des sensibilités très différents sur ces questions, ce qui rend difficile la rédaction d'un texte commun.

Ce travail a été très bien mené par les élus, qui préféreront peut-être présenter eux-mêmes les propositions qu'ils ont formulées pour que le conseil d'administration en discute. En effet, Valérie THEIS craint de ne pas rendre justice à la manière dont ils souhaitent faire part de leurs suggestions et invite Frédérique FLECK et Avery COLOBERT à les exposer.

**Frédérique FLECK** s'excuse d'apporter ces éléments tardivement. Elle était vraiment surchargée lorsque le projet est parvenu aux départements et n'a pu faire part de ses propositions lors des consultations que ces derniers ont tenues. Elle souhaite soulever deux points, qui ne sont pas issus d'une consultation mais elle pourra tout à fait y procéder par la suite, si le sujet est encore ouvert à débat auprès des électeurs du rang B. Ces éléments l'ont choquée car elle estime qu'ils rendent l'esprit de la charte un peu caduc.

Le premier concerne un paragraphe en page 6, qui indique que « *Tout contact, à l'exception des salutations, suppose le consentement explicite de la personne concernée* ». Or Frédérique FLECK estime qu'il ne peut y avoir d'exception au fait que tout contact doit être consenti. D'ailleurs, des problèmes de harcèlement se sont déjà produits concernant des salutations, la bise, que les personnes ne sont pas obligées d'accepter.

Le second point concerne, en page 2, un paragraphe sur la diffamation publique. Il est indiqué qu'elle peut s'exercer contre des personnes soupçonnées d'agression, contre celles qui s'avèrent finalement innocentes mais aussi contre des agresseurs ou agresseuses. Il s'agit ici de s'opposer à la dénonciation publique, ce qui est problématique car cette dernière s'avère tout de même l'un des moyens importants de la lutte des victimes face à l'inertie de la justice.

De plus, la dénonciation publique est parfois tout à fait efficace contre un harcèlement difficile à porter en justice ou pour éviter que d'autres personnes ne deviennent victimes en attendant que celle-ci statue. Aussi, Frédérique FLECK ne pense pas qu'il soit judicieux de se positionner contre la dénonciation publique.

Frédérique FLECK juge également problématique, dans le même paragraphe, le membre de phrase indiquant que « *tous réprouvent l'usage de la violence* » contre un agresseur ou une agresseuse. À son avis, cela signifie qu'une personne ne peut pas se défendre physiquement si elle est agressée.

Frédérique FLECK se propose de consulter plus largement les électeurs du rang B sur ces deux points, si nécessaire. Cependant, les observations qu'elle a exprimées lui semblent de bon sens.

**Valérie THEIS** propose d'apporter quelques éléments d'explication sur ces deux points. S'agissant du premier, dans la partie de la charte rédigée par les étudiants, ceux-ci estimaient que d'un point de vue pratique, lorsqu'on rencontre des personnes, on ne les salue pas en leur demandant si on peut leur faire la bise. C'est dans cet esprit que la disposition est pensée, mais il est vrai qu'elle peut être mal comprise.

Pour ce qui concerne le deuxième point, Valérie THEIS pense qu'il s'agit d'une incompréhension. Il s'agissait de réprouver l'usage de la violence et de la diffamation publique envers des personnes soupçonnées d'agression car certaines peuvent être de réels agresseurs et agresseuses mais d'autres peuvent être innocentes. L'idée était de laisser aux institutions et à la justice le temps de faire leur travail. En effet, si l'on accuse une personne par un tweet, par exemple, d'être un violeur alors que d'autres faits lui sont reprochés, on la diffame. Cela peut parfois parasiter des procédures et permettre à de réels agresseurs de se poser en victimes et de détourner l'attention de la véritable affaire qui importe, à savoir rendre justice à la vraie victime.

Bien entendu, il ne s'agit pas de couvrir des agresseurs ou de les défendre mais de ne pas oublier que parmi les personnes soupçonnées d'agression, certaines peuvent être innocentes.



**Avery COLOBERT** juge ce paragraphe sur la diffamation extrêmement important. Il rappelle que ce terme ne signifie même pas calomnier mais simplement nuire à la réputation. Il y a diffamation lorsqu'une personne est présumée innocente et accusée publiquement. Il signale à cet égard que l'an dernier, des cas de dénonciation publique sont intervenus. Or toutes les personnes visées se sont révélées innocentes. Il suggère toutefois de supprimer le membre de phrase commençant par « *elles permettent à des agresseurs ou agresseuses de se poser en victimes* », qui ne lui semble pas nécessaire. De toute façon, dans ce cas, une personne a beau être agresseur, elle est malgré tout victime de diffamation.

Par ailleurs, Avery COLOBERT souhaite soulever des problèmes de formulations peu claires. Il se dit gêné par la disposition mentionnant le bannissement de l'enseignement de toute forme de remarque sexiste ou de recours aux stéréotypes de genre. En effet, un professeur de français a besoin d'avoir recours aux stéréotypes de genre, peut-être pour les déconstruire. Ce concept semble donc un peu flou et il ne voit pas exactement en quoi cela est condamnable. À son sens, condamner le sexisme suffit.

Enfin, Avery COLOBERT se réfère à la remarque envoyée par Guillemette PRÉVERAUD DE VAUMAS concernant le « harcèlement d'ambiance » ou le « sexisme d'ambiance ». Ce concept n'étant pas très défini, il propose de le reformuler en évoquant une veille attentive au vocabulaire, aux propos portés sur les hommes ou sur les femmes.

**Valérie THEIS** pensait qu'Avery COLOBERT présenterait les reformulations proposées par Guillemette PRÉVERAUD DE VAUMAS, qui lui paraissent intéressantes. Concernant le paragraphe sur la diffamation publique, elle suggère la rédaction suivante :

*« Toutes et tous condamnent avec la plus grande fermeté toutes les formes d'agression sexuelle et le viol et s'efforcent à leur niveau de créer un environnement bienveillant permettant aux victimes d'être écoutées, accompagnées et aidées à supporter les conséquences de ces violences.*

*Tous et toutes s'engagent à inciter la victime à porter plainte contre celles et ceux qui les ont commises. Dans l'intérêt des victimes, la communauté normalienne s'attache à valoriser le recours aux voies légales qui seules permettent d'obtenir justice ».*

Valérie THEIS donne lecture de la deuxième proposition de reformulation de PRÉVERAUD DE VAUMAS :

*« Les étudiants et étudiantes s'interdisent, au sein de la communauté et des groupes plus restreints auxquels ils ou elles appartiennent, y compris dans les conversations privées, des propos, remarques, plaisanteries ou insultes dégradantes à caractère sexiste ou sexuel, qui sans viser explicitement des personnes, peuvent provoquer, offenser ou créer une ambiance hostile et intimidante ».*

Par ailleurs, Valérie THEIS précise que la version de la charte transmise au conseil d'administration fait mention d'un recours « non critique » aux stéréotypes.

**Wessim JOUINI** précise que les corrections proposées par Guillemette PRÉVERAUD DE VAUMAS font état de discussions qui ont eu lieu lors d'un comité préalable. Il les soutient entièrement, s'agissant en particulier du paragraphe mentionnant le harcèlement d'ambiance. Faire de l'innovation conceptuelle en utilisant des termes comme « harcèlement », qui ont eux-mêmes une portée juridique, est un peu cavalier. Lorsque l'on veut exprimer quelque chose, il est beaucoup plus simple de le dire tel quel.

Faisant part de l'opinion d'Anna DUDAY et d'elle-même mais également de divers groupes de discussions et de réflexion à diverses échelles, interpersonnelle, syndicale et de certains départements, **Clotilde HEINRICH** salue et approuve la démarche d'élaboration de cette charte.

Ces divers groupes se sont fondés sur des outils émanant de la sociologie et l'expérience de l'accompagnement de victimes.

À cet égard, Clotilde HEINRICH souhaite proposer quelques amendements, dont la plupart rejoignent les propos de Mme FLECK. Elle ne reviendra pas sur les remarques concernant les contacts « à l'exception des salutations », passage qu'elle juge préférable de supprimer.

Par ailleurs, en page 2, il ne semble pas tout à fait pertinent d'utiliser le terme « inciter » dans le membre de phrase « *les inciter à porter plainte contre ceux/celles qui les ont commises* ». En effet, chacun connaît les difficultés de l'appareil judiciaire et légal, et surtout les contrecoups possibles des victimes de violences sexistes et sexuelles. Aussi, il est proposé la formulation suivante, plus explicite et plus claire : « *d'informer sur les procédures judiciaires et d'accompagner, si elles le veulent, les victimes à porter plainte* ». Cela permet également de conserver le rôle que doit jouer l'institution, telle que l'École, en s'assurant de la pertinence d'une procédure de plainte en fonction de chaque cas particulier, de la situation et des souhaits des victimes.

Clotilde HEINRICH revient également sur le paragraphe concernant la diffamation car il semble faire l'objet de malentendus et de flous dans les définitions. Un certain remplacement s'opère en effet entre la dénonciation publique et la diffamation, notions complètement différentes. Il va de soi que l'École incite à ne pas commettre d'infraction à la loi, dont la diffamation, et il ne paraît pas particulièrement pertinent de le rappeler dans une charte.

En outre, étant donné la place de la parole dans le traitement des violences sexistes et sexuelles, que Mme THEIS a rappelé à très juste titre en évoquant la libération de la parole, ce paragraphe semble ouvrir la voie à la qualification de toute dénonciation comme diffamation. Les élus estiment au contraire nécessaire de réfléchir à la possible victimisation et érection en « martyrs » d'agresseurs qui seraient dénoncés par leurs victimes.

Il apparaît également très étrange de vouloir attendre la condamnation par l'appareil judiciaire avant de prendre la parole pour les victimes. Chacun sait les longueurs et les chemins complexes que peuvent prendre ces procédures. Aussi, Clotilde HEINRICH est favorable à la prise de parole, avant le verdict judiciaire strictement formulé. À cet égard, elle relève qu'Avery COLOBERT a mentionné une affaire de dénonciation survenue l'an dernier, où trois personnes étaient effectivement victimes de diffamation. Pour sa part, elle a eu uniquement connaissance d'accusations de violences sexuelles, où l'accusé s'est avéré avoir effectivement agressé sexuellement des personnes. Elle pense qu'elle n'a pas les mêmes contacts qu'Avery COLOBERT avec cette communauté et il est très bon que les élus représentent diverses sensibilités. En tout cas, cela suffit à montrer qu'il ne faut pas balayer une accusation publique comme une diffamation.

**Valérie THEIS** assure qu'il ne s'agit pas d'interdire la prise de parole avant la fin de la procédure judiciaire mais de la limiter à des éléments non diffamatoires. Le fait d'indiquer qu'une personne fait l'objet d'une enquête n'est pas diffamatoire. Il s'agit de s'en tenir à des éléments descriptifs, qui ne relèvent pas de la violence et de la diffamation publique.

Par ailleurs, Valérie THEIS estime très intéressante la proposition sur l'information concernant les procédures judiciaires et l'accompagnement des victimes dans le dépôt de plainte si elles le veulent. Il lui semble opportun de retravailler la disposition sur cette base, pour supprimer le terme « inciter » qui semble effectivement un peu fort. Aussi, elle demande si Clotilde HEINRICH est disposée à proposer une reformulation du paragraphe sur la base de la proposition de Guillemette PRÉVERAUD DE VAUMAS et intégrant la dimension de risque de victimisation de potentiels agresseurs.

**Clotilde HEINRICH** se dit tout à fait disposée à travailler sur cette rédaction.

**Jean-Yves MÉRINDOL** souligne que les chartes ne peuvent prévoir tous les cas de figure. De toute façon, par définition, il y aura conflit entre les personnes sur ces sujets. Il semble néanmoins nécessaire de rappeler des règles sur deux points. En premier lieu, il n'est pas besoin d'attendre que la victime décide de porter plainte pour que les personnes informées du fait supposé saisissent le procureur. Pour ce qui le concerne, il lui est déjà arrivé de le faire. Le célèbre article 40 du code de procédure pénale ne concerne pas uniquement les responsables d'établissement mais également tous les fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions et les normaliens dans l'exercice de leurs études. Il convient donc de faire connaître ces dispositions.

Par ailleurs, Jean-Yves MÉRINDOL remarque que l'articulation entre l'agression supposée et la diffamation sera extrêmement complexe. Une procédure en diffamation est quasiment systématique suite à une dénonciation de l'agresseur, sauf si celui-ci reconnaît très vite les faits, ce qui arrive très rarement. Il n'est donc pas possible d'éviter une action en diffamation de bonne ou de mauvaise foi. Il convient ainsi d'éviter une formulation trop précise, qui placerait devant des choix cornéliens qui, de toute façon, ne pourront pas être écartés. Il y aura des dénonciations et, en face, des procédures en diffamation, justifiées ou pas. Il faut vivre avec cette idée que le processus ne peut être contrôlé de A à Z. Il revient à la justice de se débrouiller, ce qu'elle fait d'ailleurs assez mal parfois. Il arrive qu'elle juge sur la diffamation avant d'avoir jugé sur l'agression.

Il faut vivre dans ce système complexe mais le point essentiel est d'instaurer un processus bienveillant et bien organisé, qui empêche le silence des uns et des autres. Pour ce qui le concerne, Jean-Yves MÉRINDOL n'a pas connaissance de situations où des institutions qu'il connaît ont étouffé des affaires. En revanche, il a pu constater, comme tous, que ces affaires étaient bien plus nombreuses que ce que l'on avait imaginé et étaient inconnues des institutions. Cela pose un problème, qui est en train d'être résolu par ces prises de parole, qu'il faut faciliter et encourager, dans des limites qui seront peut-être à inventer un jour. Le processus permettant de poser avec clarté ces limites n'en est qu'à ses débuts. Il faut rentrer dans un jeu certainement dangereux mais il faut assumer ce danger devant la gravité de la situation.

**Jean KHALFA** note que Jean-Yves MÉRINDOL a émis une grande partie des remarques qu'il souhaitait formuler. Il se demande s'il ne serait pas opportun de faire relire le texte par un juriste. Ainsi, il est mentionné au 2<sup>e</sup> paragraphe « *même de manière implicite et involontaire* ». Or il est très rare que l'implicite soit involontaire.

Par ailleurs, Jean KHALFA estime nécessaire de reformuler la phrase indiquant que « *toutes les personnes en situation d'enseigner au sein de l'École normale supérieure bannissent de leur enseignement les remarques sexistes et le recours non critique aux stéréotypes* ». Il doit être bien clair que cela concerne le style plutôt que le contenu. À cet égard, il fait part d'une expérience récente, ayant publié avec un collègue 800 pages de textes de Frantz Fanon, sans doute le plus grand théoricien de l'impact psycho-pathologique du racisme. Depuis, Jean KHALFA ne peut quasiment plus enseigner à New York, car une citation de Frantz Fanon sur sa propre expérience oblige à rapporter des propos que lui-même dénonce. Enseigner sur ces textes est devenu illégal en Floride car cela crée un biais à l'encontre de la majorité blanche, qui se sent mal à l'aise lorsqu'il est question de racisme. Ainsi, une de ses collègues a dû changer d'État pour cette raison.

Aussi, Jean KHALFA juge possible d'améliorer encore ce paragraphe pour qu'il soit bien clair qu'il ne s'agit pas des contenus de l'enseignement mais des manières ou des styles d'expression.

**Valérie THEIS** souligne que le texte a été relu par un collègue juriste. De plus, il est amené à évoluer.

**Jean KHALFA** estime qu'un comportement sexiste implicite n'est pas involontaire.

**Nicolas CHÉRON** remercie Valérie THEIS pour tout le travail accompli et sa présentation. Concernant la formation obligatoire, il souligne qu'il en pense énormément de bien.

**Carole AIMÉ** remercie Valérie THEIS pour le travail considérable accompli. Toutefois, elle regrette l'absence de dispositions sur les violences morales et le harcèlement moral. À cet égard, elle salue l'action menée par un certain nombre d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche, notamment l'ESPCI, qui a réalisé un travail tout à fait remarquable sur les harcèlements moral et sexuel.

**Valérie THEIS** fait valoir que l'ENS a commencé par les violences sexistes et sexuelles. C'était l'urgence du moment car toute la communauté était extrêmement préoccupée par les chiffres remontant des enquêtes. Pour autant, cela ne signifie pas que les autres formes de harcèlement ou de discrimination ne sont pas aussi importantes. Il conviendra de compléter cette charte par un document plus général, sur le modèle par exemple de celui qu'a élaboré l'École nationale supérieure des arts décoratifs, pour intégrer toutes les dimensions de violences qu'une personne peut connaître dans ses études et son activité professionnelle.

**Jean-Louis HALPÉRIN** remercie Valérie THEIS pour le tout le travail réalisé et souligne qu'il est heureux que l'immense majorité des clauses de cette charte rencontre le consensus le plus total. Il est question aujourd'hui de quelques désaccords mineurs et peu nombreux. Cependant, il pense que dès lors qu'il y a désaccord, il est préférable d'éviter la formulation et de la supprimer, comme l'ont notamment proposé les représentantes et représentants des étudiants.

Par ailleurs, Jean-Louis HALPÉRIN estime également que les rappels à la loi sont un peu risqués car ils peuvent apparaître comme des interprétations restrictives ou extensives de cette dernière. La loi mérite d'être connue dans les formations et les enseignements. Pour sa part, il enseigne l'article 40 à la première heure de cours de la rentrée, car il est important dans une École qui forme des fonctionnaires stagiaires et emploie des fonctionnaires titulaires.

Concernant la diffamation, publique et privée, Jean-Louis HALPÉRIN revient sur les propos relatifs à la dénonciation ou l'accusation d'une personne en tant que violeur. En droit, il s'agit d'une injure mais pas d'une diffamation. Diffamer consiste à indiquer un fait précis, par exemple sur quelle personne et à quel moment un viol a été commis. Ainsi, s'exprimer sur ces sujets est très difficile. Dans le doute, il vaut mieux supprimer ces expressions de la charte et les propositions avancées à ce sujet paraissent raisonnables. Bien entendu, il sera possible de rentrer sans complexe dans les détails lors des enseignements et des formations.

**Frédéric WORMS** remercie Valérie THEIS, qui a pris en charge cette synthèse à partir de nombreuses contributions et différents débats. L'examen de la charte en conseil d'administration est extrêmement important, car lui donnant un caractère officiel. Elle fera l'objet d'une diffusion, en précisant bien qu'elle n'est pas inscrite au règlement intérieur afin de se laisser le temps d'y travailler encore sans qu'il soit nécessaire de revenir sur un texte officiel à chaque modification.

Il est remarquable qu'une grande partie de cette charte fasse déjà l'objet d'un consensus. L'ENS étudiera les propositions de rédaction d'ici l'école d'été 2023 et proposera au conseil d'administration une formulation qui, sans être une nouveauté, sera stabilisée. Le débat n'est pas achevé mais en accord avec Valérie THEIS et le Président, Frédéric WORMS peut affirmer qu'il a atteint un point d'étape. La direction reviendra vers le conseil d'administration pour la discussion des points soulevés aujourd'hui et ceux qui continueront de remonter.

## VII. Nomination de la nouvelle référente égalité

**Frédéric WORMS** rappelle que le mail de la référente égalité apparaît dans les annexes de la charte et pense qu'il conviendra d'y ajouter un ou deux points contacts, notamment la référente du CHSCT qui a été nommée sur ces questions.

Frédéric WORMS remercie à nouveau Anne-Françoise BENHAMOU, qui était référente égalité dans une période complexe, de même que Charlotte JACQUEMOT, qui a accepté cette fonction. La direction a commencé à travailler avec elle sur ce sujet.

## VIII. Projet d'organisation de la direction des études et de la vie étudiante

**Emmanuel BASSET** précise que cette structure devrait prochainement s'intituler direction des études, de la vie étudiante et des carrières (DEVEC). La réorganisation vise à prévoir quatre pôles :

- les pôles existants : directions des études Lettres et Sciences ;
- un pôle vie étudiante, dont Dorothee BUTIGIEG assumera la charge officielle et qui intégrera la dimension ouverture sociale, dont Talens afin que ce programme soit plus en lien avec les autres services et la direction de l'École ;
- un pôle carrières.

La future DEVEC n'aura pas de directeur ou directrice. Les personnes seront rattachées aux directions adjointes Lettres et Sciences pour les directions des études et à la direction pour les pôles vie étudiante et carrières. L'École, en tant qu'institution, assume plus explicitement des responsabilités vis-à-vis des étudiants, dans le domaine de la vie étudiante et de l'accompagnement à l'insertion professionnelle et à la construction du projet professionnel.

S'agissant du pôle carrières, il répond à une conclusion du rapport que Dorothee BUTIGIEG a élaboré en 2021. Elle révèle une tendance connue mais qui a pu être objectivée, à savoir que les normaliennes et normaliens, et les étudiants de l'ENS en général, sont assez peu sensibilisés à l'enjeu de la préparation du parcours professionnel, avec une connaissance parcellaire des projets possibles et des moyens d'accéder à différents emplois. Ce point avait d'ailleurs été soulevé dans le cadre d'une étude plus large menée sur la scolarité à l'ENS il y a cinq ans.

Le pôle carrières poursuivra trois principaux objectifs :

- renforcer la sensibilisation et la communication auprès des étudiants et des étudiantes sur ces questions et leur offrir un parcours plus structuré tout au long de la scolarité, de même qu'un accompagnement plus proche pour les aider à concevoir leur projet professionnel ;
- développer les ressources à disposition des étudiantes et des étudiants dans ce domaine : offres de stages, contacts avec de futurs employeurs, mentorat, organisation d'événements, etc. ;
- soutenir aussi fortement que possible le déploiement d'actions et d'initiatives dans les départements, qui ont un impact beaucoup plus fort que celles engagées au niveau central de l'École.

S'exprimant au nom de Marianne LAIGNEAU, présidente de l'a-Ulm, dont elle a reçu procuration,

**Marie PITTET** souligne l'importance de ce pôle carrières. L'association dispose depuis longtemps d'un service carrières en lien avec l'École mais il est vrai que cette question préoccupe de plus en plus les élèves et étudiants, actuels et anciens. Aussi, elle se félicite de cette création et propose de travailler encore sur ce sujet, en collaboration avec l'ENS.

Le deuxième point est plus pratique, l'association ayant cru comprendre que l'École envisageait d'installer cette direction en partie dans les locaux dont dispose l'a-Ulm, ce qui n'est pas tout à fait souhaitable de son point de vue. Marie PITTET s'enquiert donc des réflexions sur ce sujet.

**Frédéric WORMS** rappelle que ces questions ont déjà été évoquées avec Marianne LAIGNEAU et Laurence LEVASSEUR, qui dirige le service carrières de l'a-Ulm. Celui-ci travaille en lien avec l'École, qui a mis à sa disposition un poste, dans le souci de cette cohérence qu'elle souhaite renforcer, notamment à travers le pôle Alumni en cours de structuration. Ce projet est mené en coopération avec l'a-Ulm, la fondation et toute la force des anciens et anciennes de l'École. Un nouveau poste sera ouvert et son titulaire aura pour fonction majeure de structurer ces liens et toutes les facettes de l'apport des Alumni et de l'a-Ulm, s'agissant en particulier des retours sur les parcours des normaliens et normaliennes pour les élèves en scolarité. Ces relations restent renforcées et il est proposé de traduire dans l'espace l'un des signes de ce renforcement. La personne nommée et l'équipe existante s'intégreraient dans ces locaux, centrés sur cette mission, et il serait proposé à l'a-Ulm de disposer d'une salle de réunion dans un autre lieu.

Frédéric WORMS remercie Marianne LAIGNEAU, à travers Marie PITTET, d'avoir inscrit ce point dans la discussion officielle. Il revêt une grande importance car il s'agit d'une mise en visibilité. Actuellement, la personne travaillant entre l'a-Ulm et l'École ne dispose de bureau proche ni de l'association, ni du pôle carrières. Il convient d'harmoniser la situation et de la rendre visible pour les élèves, les normaliennes et normaliens, dans la logique évoquée par Emmanuel BASSET.

La grande nouveauté tient à l'ouverture d'un poste chargé entre autres des relations avec le pôle Alumni, dont le renforcement constitue lui-même un axe majeur.

**Xavier LAZARUS** pense que ce pôle carrières présente une continuité avec ce qui se passe lorsque l'on devient ancien élève. Cependant, le modèle du travail a été cassé pendant les confinements et la pandémie et les personnes ne se projettent plus sur la carrière mais sur des aspects beaucoup plus dynamiques, avec plus de porosité. Le nombre d'étudiants est en hausse et ils n'enregistreront pas l'engagement décennal nécessaire. Les postes de recherche ne sont pas aussi nombreux que souhaité. Aussi, pour maintenir l'attractivité de l'École, il convient d'intégrer très tôt, y compris dans le cursus d'études, dans les années de césure, un moyen permettant à chaque élève et étudiant d'appréhender au mieux sa formation et sa progression dans une voie, afin d'éviter une énorme douche froide à 30 ans, lorsqu'il s'aperçoit qu'il a été formé dans un domaine dont il s'avère qu'il ne correspond pas à ses souhaits.

Ainsi, il doit s'agir non plus d'un poste du monde traditionnel mais d'un profil qui dispose d'un réseau pour trouver des stages permettant d'être embauché par la suite ou qui est capable d'expliquer les règles de l'engagement décennal. Il convient également d'intégrer une dimension proche des cursus de formation et de la démultiplication chez les étudiants des années de césure, qui conduit à une progression moins linéaire. En outre, à la sortie, l'a-Ulm sera certes un relais extrêmement important mais le pôle est beaucoup plus axé sur la formation, prenant en compte le fait que le paradigme est complètement différent pour les jeunes étudiants

**Emmanuel BASSET** souligne que la création de ce pôle répond au besoin de sensibiliser les étudiants et étudiantes beaucoup plus tôt et de façon plus systématique à la nécessité de s'intéresser à ces questions et d'y réfléchir. Il s'agit d'accompagner et développer des opportunités nouvelles pour les étudiants.

**Frédéric WORMS** note que le nom même de cette nouvelle direction répond à cette préoccupation. Le mot « études » correspond à la scolarité et les termes « vie étudiante » aux stages. L'accompagnement est ainsi progressif et le mot « carrières » est légitime et positif. Autant, il n'existe plus de garantie par une sorte de voie royale, autant chacun espère que les normaliens et normaliennes auront de beaux parcours. C'est à cette préoccupation que répond l'ensemble de ce pôle carrières, au sein de cette direction et en contact avec tous les partenaires.

**Frédéric WORMS** confirme également que la direction des études restera s'organiser autour de deux sous-directions Lettres et Sciences.

## IX. Actualités de l'université PSL

En l'absence d'Alain Fuchs, **Frédéric WORMS** se propose de présenter quelques actualités de PSL, notamment deux rapports du HCÉRES. Celui-ci a terminé une visite de l'université concernant sa sortie du statut d'établissement public expérimental (EPE). PSL a été pérennisé en tant qu>IDEX mais à statut expérimental. Il est constitué d'établissements conservant leur personnalité morale et juridique. Ce statut très original est nouveau dans le paysage institutionnel français et PSL se sent assez mûr, de même que ses établissements composantes, pour proposer sa pérennisation. La visite du HCÉRES visait à expertiser la demande de PSL et a été positive et constructive. Son rapport est attendu fin août et la direction en présentera les conclusions lors de la prochaine séance du conseil d'administration.

Pour ce qui concerne le rapport sur l'ENS, il est encore en projet. Pour la première fois, le HCÉRES propose un rapport commun à l'échelle de PSL, dans le cadre de l'évaluation de la vague D des établissements d'Ile-de-France, avec des chapitres sur les établissements composantes. Il s'agit d'une étape importante dans les équilibres de la structuration de ce grand établissement, qui comprend des établissements comme l'ENS, gardant leur autonomie morale et juridique. La méthode pour la rédaction de ce rapport est en cours de définition avec les vice-présidents et vice-présidentes.

À ce propos, Frédéric WORMS annonce la nomination d'un nouveau vice-président recherche, Arnaud Tourin, physicien de l'ESPCI. Succédant à Rémi CARMINATI, un autre physicien de l'ESPCI, il a la même ouverture sur tous les sujets de PSL et travaillera avec Coralie Chevalier, vice-présidente formation, qui fait partie du département d'études cognitives de l'ENS. L'École discutera avec Arnaud Tourin des grands programmes de recherche des Labex afin de préparer le terrain pour l>IDEX. L'ENS est bien entendu très impliquée. Toutefois, cela ne concernera pas, en tout cas dans un premier temps, les EUR portées par l'École, à savoir Translitterae et FrontCog.

En outre, de grands appels à projets, très importants pour PSL et l'École, sont en cours. Certains vont conduire à des équilibres, comme ExcellenceS, concernant la vie de campus. L'université répondra à la fin de l'été à un appel à projets sur les ressources propres. Ce sera l'occasion de définir les équilibres entre la fondation de PSL et les fondations des établissements comme l'ENS. Pour ce qui concerne les appels à projets européens sur les ressources propres, ils présenteront l'opportunité de mettre à jour la structure des services d'appui dans ce domaine.

Ces appels à projets permettent à PSL de continuer à se structurer, dans un équilibre très cohérent entre l'ensemble de l'université et ses établissements composantes. Le conseil d'administration en sera tenu informé lors de la prochaine séance.

**Anne CHRISTOPHE** fait mention d'une série d'appels à projets « compétences et métiers d'avenir », chacun étant adossé sur un PEPR. L'ENS est concerné par un PEPR « intelligence artificielle », qui s'est vu attribuer 8,8 millions d'euros. En outre, des appels ont été publiés pour recruter des professeurs attachés en intelligence artificielle et pourvoir des postes d'enseignant-chercheur pour cinq ans (*fellows*).

L'ENS est également impliquée dans un PEPR « cybersécurité » et Coralie CHEVALIER vient de finaliser deux appels à projets en santé numérique et en industrie culturelle et créative. En outre, dans le cadre du PEPR « technologie quantique », l'ENS a reçu des financements pour le nouveau master de PSL 'Ingénierie quantique'.

## X. Accord de protocole transactionnel (vote)

**Myriam FADEL** explique que ce point a été ajouté très récemment à l'ordre du jour du conseil d'administration. En effet, ce dernier a consenti une délégation de pouvoir au directeur en matière de transaction, pour un montant maximal de 2 500 €. Or l'École est en cours de pour mettre fin à un litige avec l'un de ses enseignants-chercheurs par la voie amiable. Dans ce cadre, un protocole d'accord devra être conclu, conformément aux dispositions du code civil. Il permet à deux parties d'éteindre un litige en passant une convention. Il portera sur un montant supérieur à 2 500 € mais ne dépassera pas 30 000 €.

Une clause du projet de protocole prévoit qu'il doit rester totalement confidentiel. Il n'est donc pas possible à la direction de l'évoquer. Il faut cependant savoir que des contentieux sont ouverts des deux côtés. Ils ont trait à des questions relatives au périmètre de la protection fonctionnelle et aux statuts. Les parties sont d'accord pour conclure un protocole qui éteindrait tous les recours, au nombre de cinq actuellement. Le directeur ne pourrait le signer sans l'accord du conseil d'administration, eu égard au montant prévisionnel.

**Jean-Louis HALPÉRIN** approuve cette proposition, jugeant de bonne politique d'éteindre ainsi des conflits qui risquent de s'éterniser et de porter préjudice à l'École et à son climat d'apaisement social. Dans cette optique, il se demande s'il est possible de donner cette autorisation au directeur non seulement pour cette affaire particulière mais de manière plus générale, pour les conflits avec des recours croisés ou lorsque l'École normale supérieure a été condamnée en première instance. Sans prétendre qu'un tel dispositif concernerait tous les litiges, il semblerait plus judicieux, pour certains, d'arrêter la casse et d'aboutir à une transaction. Outre l'intérêt de dépersonnaliser le vote, le conseil d'administration peut ainsi apporter sa confiance à la nouvelle direction pour qu'elle juge tous les conflits du passé qu'il serait nécessaire d'éteindre.

**Frédéric WORMS** est entièrement d'accord sur le principe d'une autorisation générale, si le conseil d'administration le décidait. Afin de sécuriser le cadre, un montant maximum pourrait être proposé, par exemple sur la base de celui prévu par PSL pour ses transactions.

**Myriam FADEL** précise qu'il s'élève à 100 000 €.

**Frédéric WORMS** relève qu'il s'agit d'un seuil beaucoup plus élevé que celui prévu par l'ENS. Si le conseil d'administration en est d'accord, il conviendra d'élargir le cadre pour approuver une autorisation plus générale, sans déborder les responsabilités, des délégations ayant déjà été données pour des montants aussi importants sur d'autres types de signature. Cela permettrait de généraliser le périmètre et d'ouvrir des possibilités pour des situations où les parties sont d'accord, à apprécier au cas par cas.

**Marie PITTET** relève que de toute façon, le conseil d'administration n'aurait pu voter ce jour, de façon un peu « aérienne », l'autorisation d'une transaction jusqu'à 30 000 €, sans éléments sur lesquels s'appuyer.

En revanche, Marie PITTET pense que le conseil d'administration pourrait envisager d'approuver un avenant à la décision prise en 2019, contenant la liste des autorisations données au directeur. Il porterait sur les transactions et l'instance pourrait décider d'un montant jusqu'à 30 000 € ou 50 000 €. En réalité, peu importe la somme, car dans ce type de transaction, chacun imagine bien que l'École essaie de trouver une solution tout en préservant au maximum ses intérêts. Aussi, Marie PITTET propose, pour que la démarche soit plus cadrée sur le plan juridique, de voter ce jour un avenant sur les transactions et de réexaminer la décision de 2019 telle qu'amendée lors de la prochaine séance du conseil.



**Jean-Yves MÉRINDOL** estime que sur ces sujets très délicats de transaction, qui posent souvent de problèmes de principe, il convient de considérer non seulement l'intérêt financier de l'École, qui est évident, mais aussi une forme d'intérêt moral. Il faut se demander si l'intérêt financier justifie d'éteindre des affaires qui peuvent être délicates. Il serait utile que le conseil d'administration se dote d'un groupe très limité, peut-être de deux personnes, pour en discuter en confidentialité avec le directeur. Autrement dit, il faut éviter que celui-ci soit laissé seul face à la décision, sans en discuter dans le détail avec des administrateurs tenus au respect de la confidentialité.

**Frédéric WORMS** note qu'un tel processus est mis en place dans certaines instances, sur accord du président.

**Myriam FADEL** précise que dans les institutions similaires à l'ENS, un tel système n'existe pas. Généralement, une délégation de pouvoir est octroyée dans la limite d'un montant précis.

**Jean Yves MÉRINDOL** ne cherche pas à remettre en cause la délégation de pouvoir, ni la décision finale du directeur mais juge utile qu'il ait convaincu quelques personnes, qui ne sont pas *a priori* informées du dossier. Un tel dispositif le renforcerait dans sa décision. Et s'il ne les convainc pas, il doit en décider seul.

**Xavier LAZARUS** estime le principe général extrêmement sain. En revanche, tout pouvant s'envenimer dans des conflits, il convient de veiller par exemple à ne pas enfreindre les statuts sans s'en rendre compte. Son unité a déjà pris des décisions de ce type et utilise des comités dits consultatifs. Pour cette délégation, l'obligation serait faite de soumettre la proposition pour avis à un comité consultatif réduit, sachant que celui-ci n'aurait aucune portée juridique. Le directeur prend ensuite sa décision en son âme et conscience.

Un tel dispositif permet de mener des échanges mais il ne s'agit pas de créer une sous-gouvernance, en prenant le risque de voir reprocher des décisions prises par des personnes n'ayant pas légitimité. Un tel comité consultatif est beaucoup plus souple, avec un nombre variable de membres de différentes sensibilités. Il pourrait se réunir par Zoom.

**Nicolas CHÉRON** estime difficile de fixer un montant. S'il est trop faible, l'autre partie du conflit risque de revenir vers l'École. Toutefois, il peut permettre de raccourcir la discussion, la somme étant limitée. Si le montant est trop élevé, et que l'information est connue et diffusée, les personnes peuvent viser le niveau le plus haut possible.

**Myriam FADEL** indique que les montants sont établis selon l'expérience des accords transactionnels passés, qui relèvent d'une pratique très courante. La signature de protocoles d'accord est encouragée pour éviter de long procès très onéreux. Les montants sont fixés par analogie des seuils de passation des marchés publics. Des seuils d'autorisation par rapport à des procédures et à des responsabilités, y compris pénales, peuvent également être étudiés. Par ailleurs, un protocole transactionnel nécessite de faire appel à un avocat, qui défend les intérêts et est garant du respect des statuts, sous peine de le voir purement et simplement annulé.

S'agissant de la publicité, il est obligatoire de publier les montants de délégation de pouvoir sur les accords transactionnels. En outre, il convient de souligner l'importance de la rapidité des décisions. Il faut vraiment être très agiles et réactifs. Si le souhait est de mettre en place un comité consultatif, outre l'extrême confidentialité qui doit faire l'objet d'engagements signés, il faut être capable de le consulter dans l'heure. En effet, certains protocoles d'accord sont passés dans des situations de référé, où le juge doit statuer sous une semaine, ce qui rend indispensable une réactivité dans l'heure.

Myriam FADEL souhaitait mettre ces éléments en perspective par rapport au souhait tout à fait louable d'accompagner la prise de décision sur ces dossiers, qui peuvent être compliqués. Une

autre solution consiste à établir plusieurs seuils, par exemple un relativement bas où le directeur prend sa décision seul, et un autre plus élevé où il est accompagné par un comité consultatif.

**Jean-Yves MÉRINDOL** note que tous les protocoles transactionnels ne sont pas soumis à une clause de secret, s'agissant par exemple d'accords passés par un maître d'ouvrage avec des entreprises qui demandent 10 000 € supplémentaires. Par ailleurs, les montants peuvent être très élevés, supérieurs à tout ce qui est envisageable, et il semble difficile de donner au directeur une autorisation tellement générale que les protocoles transactionnels de plusieurs millions d'euros seront possibles. En revanche, l'idée est bonne, sous réserve que le directeur puisse s'appuyer sur ce petit groupe pour en discuter, quand il considère que l'affaire est vraiment délicate sur le plan politique et s'il en a le temps. Ce peut être utile pour la sérénité du directeur, même si cela ne le dégagera pas de sa responsabilité, le cas échéant.

**Avery COLOBERT** considère légitimes les clauses de confidentialité pour un tel protocole d'accord. Il est donc logique que le conseil d'administration n'en ait pas connaissance. En revanche, pour pouvoir autoriser le directeur à opérer une transaction dont le conseil ne connaît pas les montants, il serait bon, à l'avenir, d'informer les instances sur les tenants et aboutissants d'un litige qui, en soi, ne sont pas nécessairement confidentiels. Le conseil d'administration doit se prononcer sur ce protocole d'accord mais sa proposition vise à aider l'instance à prendre des décisions en conscience.

**Marie PITTET** est tout à fait d'accord avec ce raisonnement et fait valoir que c'est la raison pour laquelle elle a proposé de ne pas voter sur le montant limite de cet accord transactionnel, dont le conseil d'administration ne sait rien, mais sur l'augmentation du seuil autorisé.

**Myriam FADEL** précise que toute utilisation d'une délégation de pouvoir consentie doit faire l'objet d'un compte rendu *a posteriori*.

**François HARTOG** propose de procéder au vote sur la délibération suivante : « *Le conseil d'administration délègue au directeur de l'ENS le pouvoir d'approuver les conventions de transaction d'un montant inférieur ou égal à 30 000 €* ». La méthode devra également être explicitée.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration délègue au directeur de l'ENS le pouvoir d'approuver les conventions de transaction d'un montant inférieur ou égal à 30 000 €.**

**Nombre de votants : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Frédéric WORMS** remercie le conseil d'administration pour sa confiance. La direction formulera une proposition générale dans l'esprit des échanges tenus et intégrant nombre des suggestions émises.

## **XI. Tarification de la mise à disposition de la salle blanche et de ses équipements du département de physique de l'ENS (vote)**

**Myriam FADEL** indique que la direction sollicite un vote du conseil d'administration sur la tarification de la mise à disposition de la salle blanche du département de physique, dans la mesure où cet équipement est utilisé par des partenaires académiques de l'École, à savoir les établissements publics, mais aussi des partenaires économiques, et en l'occurrence des start-up. Or l'ENS ne doit pas perturber la concurrence. Elle ne peut se servir des avantages dont elle dispose, du fait qu'elle gère des deniers publics, pour proposer un usage des équipements à un tarif qui serait inférieur à ceux du marché ou qui ne couvrirait pas les coûts nécessaires à leur utilisation. Dans ce contexte, le département de physique a travaillé sur une tarification applicable d'une part aux partenaires académiques et d'autre part aux externes.

En outre, cette tarification doit être « auditable ». En effet, l'ENS reçoit de nombreux financements, notamment européens et nationaux, et l'utilisation de ses équipements doit pouvoir être auditée afin que leur dépôt soit éligible et puisse être remboursé. Ainsi, de nombreuses explications ont été apportées pour élaborer ce tarif et la note transmise contient ces précisions. La différence entre le prix académique et celui appliqué pour les opérateurs économiques tient au fait que la masse salariale n'est pas chargée.

**Nicolas CHÉRON** ne comprend pas pourquoi l'ENS s'interdit de prévoir une marge.

**Myriam FADEL** explique que l'École a tout à fait la possibilité de le faire. Toutefois, il convient de procéder avec une extrême précision car dans les conditions d'une sphère concurrentielle, le prix proposé sera scruté avec beaucoup d'attention. Pour cette raison, elle propose un tarif sans marge et auditable. À l'étape suivante, il faudra être capable de justifier la marge et son montant. Et elle sera appliquée pour les opérateurs économiques qui utilisent ces prestations.

**Marie PITTET** ne comprend pas la logique consistant à ne pas prévoir de marge pour l'instant, pour en faire ultérieurement.

**Myriam FADEL** explique que les services doivent davantage travailler la façon de la fixer, car l'objet du prix sera étudié de très près. La tarification a été établie pour pouvoir répondre aux demandes actuelles, avant d'envisager une marge. La direction présentera au conseil d'administration des tarifications pour d'autres équipements utilisés par des opérateurs économiques.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les tarifs pratiqués par l'ENS pour la mise à disposition de la Salle blanche du département de physique et ses équipements.**

**Nombre de votants : 22**

**Pour : 20**

**Contre : 0**

**Abstentions : 2**

## XII. Questions diverses

### 1. Restauration à la cafétéria Jourdan

**Jean-Louis HALPÉRIN** indique que plusieurs élus ont transmis à la direction une motion votée par toutes les instances représentatives des usagers du campus Jourdan. Depuis le début des travaux, le restaurant a été supprimé et remplacé récemment par une cafétéria du CROUS. Les résultats de plusieurs consultations menées auprès des usagers sont toujours allés dans le même sens, soulignant l'importance de disposer sur ce campus non seulement d'un lieu de restauration mais aussi d'une véritable possibilité de se réunir, de manger ensemble, de favoriser les contacts entre les chercheurs, les enseignants-chercheurs, les étudiantes et les étudiants.

Du point de vue des usagers de Jourdan, en dehors des contraintes résultant de la crise sanitaire, la situation de cette cafétéria CROUS s'est détériorée ces derniers temps. Bien souvent, il n'y a plus de choix de plats, quasiment plus de sandwiches, même à une heure tout à fait normale. De plus, cette cafétéria ne dispose que de deux fours à micro-ondes et le temps de chauffage est limité à 1 minute 30, ce qui oblige à appuyer plusieurs fois sur le bouton. Ces conditions sont assez difficiles pour tous les usagers.

La dégradation en termes de développement durable a également été pointée, avec beaucoup d'emballages, des problèmes de propreté, etc. Chacun connaît les contraintes très fortes en matière de locaux et de budget mais le souhait unanime de tous les usagers du Jourdan est que la situation s'améliore.

**Frédéric WORMS** est entièrement d'accord avec cette appréciation et la direction a l'intention de prendre les dispositions nécessaires pour améliorer l'offre existante, sans pour autant revenir à ce qui avait été discuté, à savoir la reconduction d'un restaurant à l'identique. De toute façon, il aurait pris une forme différente sur le campus Jourdan.

À cet égard, Frédéric WORMS remercie Myriam Fadel d'avoir établi l'historique des débats sur ces projets. Il faut rappeler que le CROUS devait être allocataire de ce restaurant et a refusé pour absence de rentabilité. En effet, le modèle économique était extrêmement négatif. Par ailleurs, Frédéric WORMS n'entend pas s'abriter derrière les restaurants universitaires mais ils permettent d'affirmer qu'il existe une offre autour de l'École, en particulier à la Cité universitaire, même si cela ne constitue pas une réponse suffisante.

Des réunions seront très rapidement organisées et un comité des usagers de Jourdan a été créé. Une cafétéria a été mise en place, dont Frédéric WORMS convient qu'elle pourrait être améliorée et devenir un espace de convivialité, pour répondre au besoin d'être ensemble. Cet espace est situé dans l'ancien bâtiment du restaurant mais la demande de salles de cours est tellement importante qu'il a été repris par les autres usages du même campus. En outre, le sujet de la qualité de l'offre alimentaire sera réinstruit. En effet, il est vraiment anormal qu'il y ait si peu de choix.

Il s'agira donc d'essayer de retrouver cet espace et d'en faire un local de convivialité, *a minima* aux horaires de non-restauration. Ce sujet est pris très au sérieux. Il revient aujourd'hui par déception vis-à-vis de l'offre du CROUS et vise la reconduction d'un restaurant identique. Il sera évoqué très rapidement avec le comité des usagers de Jourdan.

**Wessim JOUINI** juge cette question très prioritaire. Elle est importante pour l'écosystème, avec les rencontres entre les étudiants et les enseignants, et d'une certaine manière pour l'attractivité, avec un département localisé à Jourdan qui porte celle de l'ENS. S'étant retrouvé à « chiper » le dernier sandwich devant deux prix Nobel d'économie dont il taira le nom, et qui ont déjeuné d'un brownie, il peut dire que le campus est très loin de Harvard en termes d'accueil.

Par ailleurs, il souhaiterait savoir s'il pourrait être recouru aux *food trucks*, qui représentent une source de financement et de diversité, au prix du marché certes. Il souhaite savoir si en marge des obligations de l'École d'apporter des solutions de restauration à ses salariés, elle pourrait envisager cette option.

**Frédéric WORMS** observe que seule la reproduction du modèle du campus d'Ulm en tant que tel lui paraît compliquée.

## 2. Bibliothèques

**Frédéric WORMS** rappelle que l'École normale est une institution comportant plusieurs aspects, dont les personnes. S'agissant des bibliothèques, il rend de nouveau hommage à la figure de Pierre PETITMENGIN, comme cela a été fait en conseil scientifique et la veille avec les directeurs de département. Tous ont appris sa disparition la semaine dernière. Pierre PETITMENGIN a été le bibliothécaire, LA bibliothèque de l'École pendant 37 ans, de 1964 à 2001. Plusieurs hommages lui ont déjà été rendus, y compris sur les sites de l'ENS et de la bibliothèque, et d'autres le seront. L'École a envoyé une gerbe pour la cérémonie privée, la famille n'ayant pas souhaité qu'elle soit officiellement représentée. En revanche, elle le sera à une cérémonie en septembre.

Celles et ceux qui reçoivent des mails à tous savent qu'une archive en ligne de Pierre PETITMENGIN est déjà accessible, grâce au CAPHES. Elle s'inscrit dans un projet d'archives de l'École, porté par Valérie THEIS et présenté au conseil scientifique qui l'a beaucoup apprécié.

Par ailleurs, Frédéric WORMS rappelle qu'Emmanuelle SORDET va quitter la direction de la bibliothèque pour exercer la responsabilité du département de littérature de la Bibliothèque nationale

de France. Grâce au DRH, à Valérie THEIS et à François HARTOG, qui ont coordonné le comité de recrutement de son successeur, il espère avoir pourvu au 1<sup>er</sup> septembre à son remplacement. Cela n'empêchera sûrement pas un intérim provisoire, qui sera assumé par la direction de l'École.

Frédéric WORMS salue l'action cruciale et très structurante d'Emmanuelle SORDET pour la bibliothèque. Elle était peut-être un peu trop brève mais cette responsabilité à la BNF est la preuve de son succès. En outre, Danièle ABLIN, directrice adjointe, quittera également l'École prochainement, pour prendre sa retraite. La bibliothèque est ainsi au cœur des préoccupations de l'ENS, de plus d'une façon et à travers plus d'une personne.

Enfin, Frédéric WORMS mentionne l'attribution de la médaille Fields à l'un des anciens élèves de l'ENS, Hugo DUMENIL-COPIN, professeur à l'Institut des hautes études scientifiques de Genève, dans une longue tradition du département de mathématiques en la matière. Ce dernier l'a rappelé hier et il convenait de restituer cette dynamique, qui touche aussi le département de physique et finalement tous ceux de l'ENS. Il est rare d'obtenir des récompenses dans toutes les disciplines. En tout cas, l'École s'associera tout spécialement à cette reconnaissance en mathématiques.

### 3. Nuit de l'École normale supérieure – Festival des sciences et des lettres

**Frédéric WORMS** indique que la nuit des sciences et des lettres sera rebaptisée cette année « Nuit de l'École normale supérieure – Festival des sciences et des lettres ». Elle a été reportée à deux reprises à cause de la pandémie et aura lieu le 9 septembre, sous le signe de « l'incertitude ». Les membres du conseil d'administration y sont tous invités. Le programme est en cours de bouclage et un partenariat est prévu avec divers médias, dont France Culture. Pour la première fois, ce festival se tiendra à la rentrée et Frédéric WORMS saisit cette occasion pour remercier tous ceux et toutes celles qui organisent cette dernière de manière générale.

### 4. Transitions au sein des instances

**Frédéric WORMS** indique qu'en plus des instances de l'École, d'autres transitions sont prévues au sein de la fondation, dont il informera ultérieurement le conseil d'administration. Le conseil scientifique, réuni la semaine dernière, a enregistré deux démissions : de son président, Stanislas LYONNET, qui souhaite passer le relais pour des raisons personnelles, et d'Estelle OUDOY. L'École a pu obtenir la nomination *in extremis* d'Anne-Marie TURCAN-VERKERK, ancienne vice-présidente de l'EPHE et de PSL, grande latiniste et humaniste. Par ailleurs, Jean JOUZEL, qui a également rejoint le conseil scientifique, était candidat à sa présidence et a été élu. Deux autres membres n'ont pu pour l'instant être remplacés : Pap NDIAYE, confirmé dans d'autres missions et qui a annoncé sa démission, et Daphné BAVELIER.

Par ailleurs, Frédéric WORMS annonce la démission de Sylvie Retailleau et remarque qu'un membre de chacun des conseils de l'École a été nommé pour prendre la tête du ministère chargé de l'Éducation nationale, et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Frédéric WORMS précise avoir longuement discuté avec François Hartog, qui lui a fait part de son souhait de passer le relais pour encore mieux accompagner la transition et non pour la fragiliser, avec une générosité qui fait partie des traits ayant marqué son mandat à la présidence de ce conseil. Frédéric WORMS remercie François HARTOG pour la manière dont il a incarné l'instance. L'École va créer un conseil scientifique de la bibliothèque. Valérie THEIS travaille au recrutement et M. HARTOG a accepté d'en assurer la présidence. Au moment même où ce dernier écrit un grand livre sur l'humanisme, Frédéric WORMS pense qu'il l'incarnera à une autre fonction pour l'École.

La présidence de François HARTOG a été historique. L'ENS a traversé des périodes qui exigeaient un pilotage dans un contexte très mouvant, y compris pour les institutions d'enseignement et de recherche. François HARTOG, qui a été un temps président de son établissement, l'École des

hautes études en sciences sociales, a mis toute son autorité, sa générosité et son attention au détail et à l'ensemble mais aussi à la perspective historique de l'ENS et des paysages nouveaux pour porter le conseil d'administration.

Frédéric WORMS se dit un peu déçu de travailler de moins près avec François HARTOG. Il s'associe à Marc MÉZARD, avec qui M. HARTOG a longtemps travaillé, pour le remercier infiniment d'avoir incarné cette instance.

Frédéric WORMS annonce que le conseil d'administration va accueillir deux nouveaux membres. Barthélémy FAYE, ancien élève de l'École, agrégé de philosophie devenu ensuite avocat, a rejoint l'ENS en tant que candidat africain et boursier. Il s'intéresse toujours beaucoup aux relations entre la France et l'Afrique, notamment sur le plan de l'enseignement supérieur. Il fait partie de plusieurs conseils mais n'était pas associé à son école. Au moment du lancement du programme Sud avec l'Afrique, son arrivée sera très précieuse.

S'agissant d'Anne BOUVEROT, elle est ancienne normalienne sciences, mathématicienne, informaticienne et a rédigé une thèse en intelligence artificielle. Elle exerce de nombreuses responsabilités dans des entreprises et des organismes de développement de l'intelligence artificielle et des communications. Elle a créé une fondation sur l'intelligence artificielle et la justice sociale et connaît intimement l'École à travers sa fondation, dont elle préside le comité de campagne.

Frédéric WORMS est très heureux qu'Anne BOUVEROT rejoigne le conseil d'administration de l'École. D'ailleurs, elle se propose de s'y impliquer fortement. Il se félicite également qu'une normalienne sciences vienne compléter la composition de l'instance. La question des femmes en sciences est essentielle.

Frédéric WORMS remercie encore une fois François HARTOG et annonce qu'Anne BOUVEROT se présentera probablement au suffrage des administrateurs.

**François HARTOG** souligne que, comme l'a énoncé il y a longtemps un texte fameux, « *il y a un temps et un moment pour tout* », y compris pour présider un conseil d'administration. Le temps, les années passent et l'âge avance. Il y a exactement 8 ans, il a eu l'honneur de prendre cette charge. Si elle n'est pas accablante, elle comporte sa part de responsabilité. Elle est pleine d'intérêt et lui a beaucoup appris. Elle est compliquée parfois mais elle lui a aussi donné l'occasion de rencontrer des collègues, d'engager des dialogues et de nourrir des amitiés.

François HARTOG met aussi en avant le moment, celui du départ de Marc MÉZARD et de l'entrée en fonction de Frédéric Worms et de son équipe de direction. Il lui semble de bon aloi que le directeur de l'École puisse choisir la personne avec laquelle il sera amené à travailler étroitement, faut-il le répéter, sans la moindre confusion entre leurs rôles respectifs. C'est d'autant plus de bon aloi que le nouveau directeur est un littéraire et il n'est pas malvenu que la personne qui présidera le conseil d'administration soit un scientifique. Il est encore mieux venu qu'elle puisse être, en l'occurrence, une femme. Anne BOUVEROT est cette personne et François HARTOG présume qu'elle sera élue. En tout cas, il approuve totalement ce choix du directeur et apporte à Anne BOUVEROT tout son soutien. Il ne perdra pas au change, bien au contraire.

Sans reprendre ses propos de mars dernier sur la condition d'administrateur ou d'administratrice, François HARTOG soulignera seulement que si les dernières années n'ont pas été faciles, les temps qui viennent risquent de ne pas l'être non plus. Son souhait ardent est que ce conseil ne perde jamais de vue qu'il est d'abord au service de l'École, non pour en faire une forteresse bouclée sur elle-même mais tout au contraire pour en faire, au sein de l'université PSL, un lieu de recherche et de réflexion toujours plus ouvert sur la cité et sur le monde.

François HARTOG souhaite bonne chance à Frédéric Worms et à son équipe de direction, ainsi qu'à Anne BOUVEROT et à l'École.

*Applaudissements.*

*La séance est levée à 13 h 43.*

# Réunion extraordinaire du conseil d'administration

**7 JUILLET 2022**

## Projet de procès-verbal

**Présidence du conseil d'administration : Jean-Yves MÉRINDOL**

**Membres élus du conseil d'administration :**

<b>Collège 1</b> <i>Professeurs des universités et personnels assimilés</i>		<b>Collège 2</b> <i>Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés</i>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
N. SPASSKY	Procuration à M. CRÉPON	C. AIMÉ	Présente
J.-L. HALPÉRIN	Présent	N. CHÉRON	Présent
M. CRÉPON	Présent	F. FLECK	Présente

<b>Collège 3</b> <i>Normaliens élèves</i>		<b>Collège 4</b> <i>Normaliens étudiants et étudiants mastériens</i>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
C. HEINRICH	Présente	A. DUDAY	Présente
W. JOUINI	Présent		
G. PRÉVERAUD DE VAUMAS			



<b>Collège 5 Doctorants</b>		<b>Collège 6 Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé</b>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
L. FITOUCHI		C. BARLERIN	Présente
		S. ÉMERY	Présent

**Membres nommés du conseil d'administration :**

<b>Membres nommés du conseil d'administration</b>			
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
B. CASSIN	Procuration à M. CRÉPON	J.-Y. MÉRINDOL	Présent
C. FLORENTZ	Procuration à J.-Y. MÉRINDOL	J.-F. PINTON	Procuration à J. KHALFA
J. KHALFA	Présent	L. ENGEL	Procuration à J.-Y. MÉRINDOL
M. LAIGNEAU	Connectée puis procuration à M. PITTET	M. PITTET	Présente
F. HARTOG	Présent	S. RETAILLEAU	
J.-M. GUÉHENNO		X. LAZARUS	Présent
S. ISRAËL	Procuration à M. PITTET		

<b><i>Membres avec voix consultative du conseil d'administration</i></b>	<b>Présent/Absent</b>
F. WORMS	Présent
A. CHRISTOPHE	Présente
V. THEIS	Présente
M. FADEL	Présente
S. POULAIN	Présent
A. FUCHS	Présent

<b><i>Membres invités du conseil d'administration</i></b>	<b>Présent/Absent</b>
E. BASSET	Présent
C. POLICAR	Présente
E. SORDET	Présente
D. TARAVELLA	Présent

Assistaient également à la séance : M. ANDROUIN.

## **ORDRE DU JOUR**

- I. Accueil de nouveaux membres du conseil d'administration.....5
- II. Élection du/de la Président.e du conseil d'administration de l'ENS-PSL (vote).....6

*La séance est ouverte à 14 h 21.*

**Jean-Yves MÉRINDOL** indique avoir été informé le matin même qu'il aurait le privilège de présider la séance de cet après-midi, jusqu'à l'élection du président du conseil d'administration. Il doit ce privilège au fait d'être le doyen d'âge et aussi, à la démission de François HARTOG. Il saisit cette occasion pour souligner qu'il a beaucoup admiré la façon dont ce dernier a présidé ce conseil.

Jean-Yves MÉRINDOL pense que cette présidence sera brève, l'ordre du jour ne comportant que deux points. Frédéric WORMS a expliqué la situation, suite à la démission de François HARTOG, dont les raisons ont été précisées en fin de matinée. Par ailleurs, il convient de mentionner le départ de Sylvie RETAILLEAU, aux motifs que tout le monde connaît. En outre, Frédéric WORMS a rappelé que sur proposition du directeur, conformément aux statuts, un arrêté est paru nommant deux nouveaux membres du conseil d'administration : Anne BOUVEROT et Barthélémy FAYE.

Aussi, Jean-Yves MÉRINDOL cède immédiatement la parole à Anne BOUVEROT pour qu'elle se présente, de même que Barthélémy FAYE à sa suite, avant d'entamer une séquence de discussions, si les membres du conseil d'administration souhaitent leur poser des questions.

## I. Accueil de nouveaux membres du conseil d'administration

**Anne BOUVEROT** remercie Frédéric Worms pour cette invitation à rejoindre le conseil d'administration. Elle indique être rentrée à l'École, en mathématiques, après des classes préparatoires à Champollion, à Grenoble. Elle est passée des mathématiques à l'informatique et a entamé une thèse en intelligence artificielle, qui était moins à la mode à l'époque.

À la sortie de l'École, Anne BOUVEROT a choisi la voie des candidatures pour les corps de l'État et a opté pour celui des télécoms, ce qui l'a amenée à suivre une scolarité à Telecom Paris. Elle a terminé sa thèse en parallèle. Elle a ensuite travaillé chez France Télécom, devenue Orange, et y a passé presque 20 ans, à diverses positions en France et à l'international. Par la suite, elle a dirigé pendant quatre ans l'association mondiale des opérateurs mobiles, basée à Londres, puis une entreprise dans le domaine de l'identité numérique. Aujourd'hui, elle est présidente du conseil d'administration de Technicolor et membre de plusieurs autres conseils d'administration.

En outre, Anne BOUVEROT a cofondé une fondation sur l'impact de l'intelligence artificielle sur la société. Il s'agit d'un collectif rassemblé autour d'un engagement pour un déploiement responsable de l'IA. Ce sujet des technologies et de leur impact sur la société et la manière d'y réfléchir l'intéresse depuis plusieurs années.

Par ailleurs, depuis 2019, Anne BOUVEROT s'est rapprochée de l'École. Marc MÉZARD lui avait demandé si elle était prête à s'impliquer davantage dans la Fondation de l'ENS, dont elle a rejoint le conseil d'administration, pour prendre ensuite la présidence du comité de campagne. Elle en profite pour souligner qu'elle l'a fait pour l'ENS mais aussi pour Marc MÉZARD.

Lorsque Frédéric WORMS lui a proposé de rejoindre le conseil d'administration de l'École, Anne BOUVEROT a été très surprise mais a répondu qu'elle y était prête, encore une fois pour l'ENS.

**Barthélémy FAYE** remercie Frédéric WORMS de l'opportunité qu'il lui a donné de rejoindre le conseil d'administration. Il a intégré l'École en philosophie en 1990 et a déroulé le parcours classique jusqu'à l'agrégation. Il a ensuite enseigné quelques années et vers la fin de sa scolarité, après un séjour à Harvard, il a décidé d'élargir ses expériences et s'est inscrit en droit, pensant à l'époque qu'il ne pouvait pas être inutile à un philosophe de s'intéresser à des choses extérieures à la philosophie. Finalement, les choses extérieures l'ont un peu emporté. Après son diplôme de Yale,

il a passé le barreau de New York et a exercé dans un cabinet à Wall Street avant de revenir à Paris.

Barthélémy FAYE est resté dans le même cabinet et en est devenu associé. Dès le début, il a travaillé sur les marchés émergents et depuis une dizaine d'années, sur des dossiers essentiellement liés à l'Afrique, avec une composante forte de conseil aux États et gouvernements dans leurs relations avec les institutions financières internationales, les investisseurs, tout en conservant une pratique importante vis-à-vis du secteur privé international et parfois local.

Barthélémy FAYE explique qu'il est resté lié à l'École. Frédéric WORMS y est arrivé durant sa scolarité et il a suivi son cours d'agrégation, brillant comme on peut l'imaginer. Il a également connu Francis Wolff, qui était son caïman. Grâce à ce dernier, il a toujours eu des nouvelles de l'ENS. Il est également resté lié à d'autres amis de l'École, une manière pour lui de rester au contact de choses qu'il avait aimées passionnément.

Barthélémy FAYE a également été très surpris lorsque Frédéric WORMS lui a proposé de rejoindre le conseil. Peu de temps auparavant, il s'était entretenu avec Francis WOLFF et lui avait indiqué qu'il était heureux de la nomination de Frédéric WORMS et comptait l'appeler pour le féliciter. Une semaine plus tard, il a reçu un premier email de prise de contact. Aussi, il le remercie pour sa confiance et pour l'opportunité de contribuer un peu à ce que deviendra l'École normale supérieure, une institution qui lui est très chère.

**Frédéric WORMS** se doute qu'il lui force un peu la main mais se demande si Barthélémy FAYE pourrait évoquer son entrée à l'École normale.

**Barthélémy FAYE** admet que Frédéric WORMS l'a interpellé sur l'engagement décennal, un sujet sur lequel il est très à l'aise. En effet, il a été admis comme élève à titre étranger. La question ne s'était donc pas posée pour lui, ni pour un Tunisien et un Roumain, également élèves à l'ENS. Le problème de ce dernier a été réglé assez rapidement. Pour ce qui le concerne, rien n'était prévu. Au fil des années, un certain nombre a eu ce statut et Frédéric WORMS l'a informé que ce sujet était maintenant pris en charge par l'École, qui finance ces étudiants. Pour sa part, il était obligé de donner des cours particuliers ici et là. Il est très heureux de voir la situation évoluer car cela est important pour la dimension internationale de l'ENS.

**Jean-Yves MÉRINDOL** relève une dissymétrie entre les deux nouveaux administrateurs pour la séquence de questions. Il ne révèle rien en signalant qu'Anne BOUVEROT a accepté la proposition de Frédéric WORMS d'être candidate à la fonction de présidente du conseil d'administration. Les administrateurs pourront également poser des questions à Barthélémy FAYE, *a priori* non candidat à sa présidence. Jean-Yves MÉRINDOL préfère réunir le présent point avec le suivant, relatif à l'élection du ou de la président.e du conseil d'administration de l'ENS.

## II. Élection du.de la Président.e du conseil d'administration de l'ENS-PSL (vote)

**Jean-Yves MÉRINDOL** ne pense pas qu'un formalisme particulier soit à respecter et s'enquiert des éventuelles candidatures à la fonction de président du conseil d'administration de l'ENS, sachant qu'il doit être élu parmi les membres nommés par la Ministre chargée de l'enseignement supérieur.

**Anne BOUVEROT** confirme sa candidature à la présidence du conseil d'administration.

En l'absence d'autres candidatures, et avant de passer au vote, **Jean-Yves MÉRINDOL** invite les administrateurs à poser leurs éventuelles questions à Anne BOUVEROT, candidate, et à Barthélémy FAYE.

**Jean-Louis HALPÉRIN** souhaiterait savoir comment Anne BOUVEROT envisage, de manière générale, la présidence de ce conseil et celle du conseil d'administration restreint pour ce qui concerne les enseignants-chercheurs.

**Anne BOUVEROT** met en avant sa grande expérience des conseils d'administration, plutôt d'entreprises du secteur privé mais aussi de la Fondation de l'ENS. À ses yeux, une telle instance réunit un groupe de personnes autour de l'intérêt de l'objet social constitué, en l'occurrence de l'École normale supérieure. Il a vocation à prendre collectivement les meilleures décisions dans l'intérêt de l'ENS, des élèves et étudiants, des chercheurs, des personnels, tout en prenant en compte son impact plus large pour la société.

Anne BOUVEROT a évoqué avec Frédéric WORMS un certain nombre d'éléments de son programme, dans lequel elle se retrouve beaucoup, s'agissant notamment du positionnement de l'École au sein de la société, comme voix dans la société, là où elle a un impact. Anne BOUVEROT est donc attachée à toutes les propositions allant dans ce sens et essaiera de faire en sorte que le conseil d'administration puisse débattre et avancer. En outre, elle suivra naturellement les règles propres à l'instance, concernant notamment la délégation donnée au directeur, les sujets devant faire l'objet de votes ou les formats restreints.

**Frédéric WORMS** réitère ses remerciements à François HARTOG, qui est resté pour le passage de relais, pour la façon dont Marc MÉZARD et lui-même ont pu travailler intensément avec lui, chacun dans son rôle et sa fonction et en œuvrant dans l'intérêt général, en préparant les conseils, en examinant toutes les demandes transmises, en répondant parfois à des urgences, telles que celle survenue concernant le concours B/L. Le conseil avait alors été convoqué en ligne, dans des délais très courts, pour résoudre cette difficulté. À ce propos, Frédéric WORMS souligne qu'Anne BOUVEROT l'a assuré de sa disponibilité et il l'en remercie d'avance. De fait, la fondation était déjà une première expérience. Le fonctionnement de l'École est très rapproché, très encadré et spécifique.

Au nom de l'association a-Ulm, **Marianne LAIGNEAU** soutient la candidature d'Anne BOUVEROT à la présidence du conseil d'administration. En effet, elle dispose d'un profil d'administratrice expérimentée, possédant une expérience diversifiée, qui correspond aux enjeux très importants de l'École en interne mais aussi dans un environnement externe de plus en plus complexe.

**Jean-Yves MÉRINDOL** donne lecture de l'article 1-4 du règlement intérieur de l'École concernant l'élection : « (...) *Le président est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour ; en cas de deuxième tour, seuls les deux candidats ayant obtenu le plus de voix au premier tour restent en lice pour le deuxième tour (en cas d'égalité de voix, c'est le candidat le plus jeune qui est retenu). L'élection au second tour est faite à la majorité relative. Le conseil d'administration est présidé par le doyen d'âge (...)* ».

Jean-Yves MÉRINDOL ajoute que s'agissant de l'élection d'une personne, de plein droit si un membre le souhaite, le conseil d'administration votera à suffrage secret. Des bulletins ont été distribués à cet effet. Sinon, il sera proposé une autre modalité électorale.

Une seule candidature ayant été exprimée, Jean-Yves MÉRINDOL propose d'écrire « oui » sur le bulletin en cas d'accord, « non » en cas de désaccord et de rendre un bulletin blanc en cas d'abstention. La règle de l'élection à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour implique que le « non » et l'abstention ne contribuent pas à cette majorité.

**Frédéric WORMS** précise que la visioconférence ne vaut que pour assister à la séance, et non pour voter.

**Marie ANDROUIN** précise la liste des pouvoirs donnés :

- Marc CRÉPON : 2 pouvoirs ;
- Jean-Yves MÉRINDOL : 2 pouvoirs ;
- Marie PITTET : 2 pouvoirs ;
- Jean KHALFA : 1 pouvoir.

*Il est procédé aux opérations de vote.*

Sur proposition de **Jean-Yves MÉRINDOL** il est procédé à un tour de table dans l'attente du dépouillement.

**Anne Bouverot est élue présidente du conseil d'administration de l'École normale supérieure.**

<b>Nombre de votants : 21</b>	<b>Pour : 15</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 6</b>
-------------------------------	------------------	-------------------	------------------------

**Anne BOUVEROT** adresse ses remerciements à François HARTOG pour toute son action pour l'École, et surtout pour le temps qu'il a consacré à lui expliquer le travail qu'il accomplit auprès du conseil d'administration. Elle sait pouvoir compter utilement sur lui.

Par ailleurs, Anne BOUVEROT remercie aussi Frédéric WORMS pour avoir proposé son nom, ainsi que tous les membres du conseil d'administration. Elle sera ravie de travailler avec tous, en commençant dès la prochaine séance, sur des sujets qui rassemblent.

**Frédéric WORMS** remercie Jean-Yves MÉRINDOL d'avoir assuré cette présidence provisoire certes mais importante entre deux mandats, dont chacun marquera l'ENS de façon considérable. Il adresse également ses remerciements à Anne BOUVEROT et Barthélémy FAYE pour avoir rejoint le conseil d'administration, cela est très important pour toute l'École.

*La séance est levée à 14 h 50.*